

République algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mohamed Seddik Ben Yahia, Jijel
Faculté des Lettres et des Langues
Département de lettres et de Langue Française

N° d'ordre :.....

N° de série :.....



Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de master
Spécialité : Sciences du Langage

*Langue, accent et discrimination linguistique :
Les représentations des Algériens habitant en France sur les
comportements glottophobes à leur égard.*

Présenté par :

BOUKHEDENNA Zina

Sous la direction de :

Melle. KOURAS Sihem

Membres de jury :

Président : Mr. SISSAOUI Abdelaziz.

Rapporteur : Melle. KOURAS Sihem.

Examineur : Mme. GHIMOUZE Manel.

Année universitaire : 2018/2019

TABLE DES MATIERES

Introduction générale.....	10
-----------------------------------	-----------

Première partie. Cadrage méthodologique et théorique

Premier chapitre. Méthodologie du travail

1. Définition du sujet.....	14
2. Objectifs de la recherche.....	15
3. Justification du choix.....	15
4. Etat des lieux	16
5. Problématique de la recherche.....	17
6. Hypothèses	18
7. Méthode d'approche.....	18

Deuxième chapitre. Ancrage théorique de la recherche

Introduction partielle	21
Considérations générales.....	21
1. Glottophobie, une xénophobie qui s'ignore.....	22
1.1. Définition de la glottophobie.....	22
1.2. Les origines de la glottophobie.....	23
1.3. La discrimination linguistique vue par les lois.....	24
2. La France et ses langues	25
2.1. Développements linguistique en France.....	25
2.2. Changement dans la population hexagonale.....	28
2.3. Le français et les langues parlés sur le territoire.....	29
2.4. Intervention de l'état	30
3. Monolinguisme et glottophobie en France.....	32
Conclusion partielle.....	34

Deuxième partie. Partie pratique :

Premier chapitre : Constitution du corpus

Introduction	36
1. L'échantillon	36
2. Conditions du déroulement de l'enquête	36

3. Le questionnaire	37
4.1 Présentation du questionnaire :	37
Première partie : informations concernant l'enquête.	38
Deuxième partie : informations sur les langues.	38
Troisième partie : Imaginaire linguistique.....	39

Deuxième chapitre : Analyse du corpus

Introduction	44
1- Informations concernant les enquêtés.....	45
1-1- La tranche d'âge et le sexe.....	45
1-2- Niveau d'étude	47
2- Informations sur les langues.....	48
2-1- Langues parlées des enquêtés.....	48
2-2- Langues parlées chez eux	49
2-3- Langues parlées sur les lieux de travail.....	51
2-4- Langues parlées dans les endroits publics.....	52
2-5- Langues utilisées à l'étranger.....	53
3- Imaginaire linguistique.....	54
3-1- Identification des ressortissants algériens dès lors qu'ils parlent.....	54
3-2- Traitement différentiel	55
3-3- Parler une langue autre que le français sur les lieux de travail	56
3-4- Langues parlées dans les administrations	58
3-5- Le français parlé dans les endroits publics, correct ?	59
3-6- Mélange de langues	60
3-7- Les voisins et la langue arabe	61
3-8- Traitement différentiel par rapport aux citoyens français.....	61
3-9- Manifestation de ces traitements.....	63
Conclusion générale.....	66
- Bibliographie	69
- Annexes.....	72
- Résumé.....	92

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 01 : répartition des enquêtés selon l'âge et le sexe.....	45
Tableau 02 : répartition des enquêtés selon le niveau d'étude et le sexe.....	47
Tableau 03 : répartition des enquêtés selon leurs langues parlées.....	48
Tableau 04 : répartition des enquêtés selon la langue parlée chez eux.....	49
Tableau 05 : répartition des enquêtés selon la langue parlée chez eux selon l'âge.....	49
Tableau 06 : répartition des enquêtés selon la langue parlée sur les lieux de travail.....	51
Tableau 07 : les langues parlées dans les endroits publics selon le sexe.....	52
Tableau 08 : les langues utilisées à l'étranger selon le sexe.....	53
Tableau 09 : identification des ressortissants algériens selon le sexe.....	54
Tableau 10 : identification des ressortissants algériens selon le sexe.....	55
Tableau 11 : langues parlées sur les lieux de travail selon le sexe.....	56-57
Tableau 12 : langues parlées dans les administrations publiques selon le sexe.....	58
Tableau 13 : le français parlé dans les endroits publics selon le sexe.....	59
Tableau 14 : mélange des langues selon le sexe.....	60.
Tableau 15 : les voisins et l'apprentissage de la langue arabe.....	61
Tableau 16 : traitement différentiel par rapport aux citoyens français.....	62
Tableau 17 : manifestations des traitements différentiels.....	63

LISTE DES FIGURES

Figure 01 : répartition des enquêtés selon le sexe.....	46
Figure 02 : répartition des enquêtés selon l'âge et le sexe.....	47
Figure 03 : répartition des enquêtés selon le niveau d'étude et le sexe.....	47
Figure 04 : répartition des enquêtés selon leurs langues parlées.....	48
Figure 05 : répartition des enquêtés selon la langue parlée chez eux.....	50
Figure 06 : répartition des enquêtés selon la langue parlée sur les lieux de travail.....	51
Figure 07 : les langues parlées dans les endroits publiques selon le sexe.....	52
Figure 08 : les langues utilisées à l'étranger selon le sexe.....	53
Figure 09 : identification des ressortissants algériens selon le sexe.....	54
Figure 11 : le français parlé dans les endroits publics selon le sexe.....	59
Figure 12 : mélange des langues selon le sexe.....	60
Figure 13 : les voisins et l'apprentissage de la langue arabe.....	61
Figure 14 : traitement différentiel par rapport aux citoyens français.....	62

Remerciements

*Je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont été un soutien durant
mes cinq années de formation.*

*Mes plus profonds et sincères remerciements vont à madame Kouras, sans
elle, ce modeste travail n'aurait pas vu le jour.*

Merci

« Étudier une autre langue consiste non seulement à apprendre d'autres mots pour désigner les mêmes choses, mais aussi à apprendre une autre façon de penser à ces choses » – Flora Lewi

« Pour chaque langue que l'on parle, on vit une nouvelle vie. Celui qui ne connaît qu'une seule langue ne vit qu'une seule fois » – proverbe tchèque

« Grâce aux langues, on est chez soi n'importe où » – Edmund de Waal

Introduction générale

Notre travail intitulé *Langue, accent et discrimination linguistique : Les comportements glottophobes envers les algériens habitants en France* s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique, cette dernière qui a pour objectif de traiter la relation entre la langue, la culture et la société.

À travers cette modeste recherche, nous allons étudier les différentes situations linguistiques des Algériens en France, une société francophone, par rapport à leurs langues parlées et pratiquées.

Notre étude commence de l'idée de : discriminer des personnes en fonction de leur langue ou de leur façon de parler une langue est une glottophobie, celui ou celle qui parle algérien ou qui a un accent populaire, souvent coloré des influences d'une langue régionale ou de l'immigration est sous titré dans sa vie scolaire, sociale ou professionnelle, il/ elle est invité (e) à assimiler le modèle linguistique des dominants comme préalable à son accès à l'égalité.

S'appuyant sur cette idée de départ, nous avons choisis la France comme champ d'étude, la société qui sera cernée par notre recherche, et nous ne manquons pas de citer que l'histoire du français est la construction multiséculaire d'un monolinguisme institutionnel ; Un tel monolinguisme a des effets que l'on peut regretter. Il rend sourd à la variation (français régionaux, langues minoritaires), isole la France au sein de l'espace francophone.

Notre échantillon choisi et cité déjà ci-dessus, les algériens qui habitent en France, nous allons analyser leurs situations sociales en s'appuyant sur leurs propres réponses recueillies à travers le questionnaire distribué nous engendre des situations vécus, des témoignages du rejet ou d'intégration, des manifestations de la discrimination et ses causes principales selon toujours leurs réponses.

Pour commencer notre recherche, nous avons opté pour une problématique principale :

- *Les algériens qui vivent en France, subissent ils une discrimination à cause de leurs accents voire leurs langues maternelles ?*

Cette problématique a suscité d'autres questions partielles :

- *Les langues d'origine des migrants font-elles l'objet d'un rejet social ?*
- *Est-il pénalisant d'avoir un accent s'écartant de l'accent « normatif » du français en vivant en France ?*

Dans le but de répondre de manière précise à notre problématique et de bien maîtriser notre objet d'étude, nous proposons deux hypothèses à travers lesquelles nous tenterons de répondre provisoirement aux questions de la problématique.

1- La personne victime de glottophobie ne parle pas ou parle mal la langue du pays dans lequel elle se trouve. Elle fait alors l'objet d'un rejet en raison de sa mauvaise prononciation et de sa difficulté à comprendre et se faire comprendre.

2- La majorité des Algériens parlent bien la langue française, et ne sentent pas ce rejet.

Notre travail de recherche contient deux parties, qui elles mêmes seront divisées en deux chapitres.

En effet, la première partie intitulée cadrage méthodologique et théorique, elle-même se subdivisera en deux chapitres : le premier sera consacré à la méthodologie de travail, où on va présenter une définition du sujet, les objectifs, la justification du choix, l'état des lieux, la problématique de la recherche, les hypothèses et la méthode d'approche, un deuxième chapitre intitulé ancrage théorique de la recherche, représente la partie théorique de la recherche.

La deuxième partie sera une partie pratique, constituée de deux chapitres : un premier chapitre intitulé : constitution du corpus, nous présentons l'échantillon de travail, le déroulement d'enquête l'outil d'enquête, le deuxième chapitre, l'analyse du corpus le travail pratique de cette étude, comportera la collecte de données ainsi que l'analyse sociolinguistique du corpus.

Enfin, nous terminons notre travail par une conclusion générale qui synthétise les résultats de notre analyse et répond à la problématique prémices. Ainsi nous saurons si les hypothèses exposées dans l'introduction étaient vraies ou non.

Première partie :
Cadrage théorique et
méthodologique

Premier chapitre :
Méthodologie de travail

Introduction

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) définit la discrimination comme « *une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap etc., dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc.* »¹

Le thème de la discrimination est omniprésent dans la société française contemporaine, qu'il s'agisse de la question politique de la « discrimination positive », des débats plus généraux autour de l'« intégration » des migrants et de leur descendance, etc. nous nous penchons pour notre part sur le cas des migrants algériens en France et leur situation vis-à-vis la société française en focalisant l'attention sur les rapports entre communautés linguistiques principalement.

Dans notre étude qui porte sur la glottophobie à l'égard des ressortissants algériens en France, nous nous attelons en premier lieu à circonscrire, méthodologiquement, la recherche en cours. Nous définissons le sujet, ses objectifs, passons par la justification de notre choix, exposons l'état des lieux de cette recherche avant de poser notre problématique et présenter nos hypothèses.

1- Définition du sujet

Ce travail de recherche s'intitule *Langue, accent et discrimination linguistique : Les comportements glottophobes envers les algériens habitants en France*. Il a pour objectif d'explorer la situation sociale des Algériens qui habitent en France à travers les langues qu'ils utilisent et la manière dont ils les utilisent. On essaiera de vérifier si les locuteurs approchés se trouvent dans une situation d'acceptation ou de rejet par rapport à leur langue maternelle et s'ils se sentent obligés de pratiquer la langue française dans le respect total de ses normes en vue d'optimiser leur intégration notamment.

Cette étude tente de cerner les différents comportements glottophobes vis-à-vis des Algériens qui habitent en France - comportements tels que perçus par ces derniers - et quand et comment cette discrimination linguistique réelle ou supposée se manifeste-t-elle selon eux.

2- objectifs de la recherche

Les objectifs d'une recherche sont le point de départ d'un projet de recherche. Ils indiquent pourquoi nous souhaitons entreprendre l'étude. Les objectifs principaux de notre travail se résument en :

¹ <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>, consulté le 05/05/2019.

- 1- La glottophobie est un sujet d'actualité et le peu de travaux menés sur ce phénomène nous pousse à nous aventurer sur ce terrain afin de mieux le comprendre tout en espérant y ajouter une modeste contribution en vue d'un éventuel éclairage supplémentaire.
- 2- Nous estimons que les conséquences de la glottophobie ne sont pas négligeables et ont une réelle incidence sur la promotion sociale des individus et sur l'égalité des chances. Certaines personnes n'hésitent pas à abandonner leur langue régionale ou à masquer leur accent pour pouvoir s'intégrer dans une communauté initialement hostile à tout ce qui s'écarte de ses fondamentaux. Dans notre travail nous souhaitons :
 - Vérifier et montrer comment se présente la glottophobie en France, surtout envers les migrants algériens.
 - Dégager les vecteurs de la glottophobie exercée à l'égard des ressortissants algériens.
 - Repérer les différentes manifestations de la glottophobie envers les Algériens en France.

3- Justification du choix

La glottophobie est un phénomène plutôt mal connu car récent, mais qui existe bel et bien² et qui concerne aussi bien des personnes s'exprimant dans certaines langues étrangères minorées que des personnes utilisant des variétés régionales stigmatisées.

Le terme « glottophobie » est un concept récent, forgé en 2016 par Philippe Blanchet dans son ouvrage *Discrimination : combattre la glottophobie*.

Dans son livre, Blanchet insiste sur le fait que la glottophobie est un phénomène typiquement français.

Partant du fait qu'en France existe une grande communauté maghrébine, notamment algérienne, issue principalement de l'immigration, l'on a pensé qu'une étude portant sur discrimination linguistique à l'égard de cette tranche de la population serait intéressante et fructueuse.

Il serait question de vérifier si la diaspora algérienne en France se sent vraiment rejetée par les Français à cause de la langue ; de cerner les causes de tout éventuel rejet selon les enquêtés eux-mêmes et de dégager les possibles moyens déployés en vue de s'intégrer dans la communauté d'accueil.

4- Etat des lieux

Ce travail a été élaboré à partir de plusieurs lectures qui nous ont aidés à mettre en place une assise pour les axes majeurs de la recherche.

² Nous y reviendrons dans l'état des lieux et dans les développements théoriques.

Il s'agit principalement d'une documentation s'articulant autour du concept de « glottophobie », de la langue comme discriminant social et de l'intégration sociale à travers l'apprentissage de la langue.

La glottophobie a suscité l'intérêt de plusieurs sociolinguistes et chercheurs, et ce depuis son premier emploi par P. Blanchet.

En premier ouvrage auquel nous nous référons est donc *Discriminations : combattre la glottophobie* qui a été publié en 2016, et dans lequel Blanchet analyse les mécanismes de dominations qui prennent pour terreau le langage et les manières de parler.

En guise de présentation de son ouvrage, Philippe Blanchet écrit : « Dans ce livre, *Discriminations : combattre la glottophobie*, j'explique comment a été construite, déployée, amplifiée cette glottophobie au point de passer inaperçue, car pour lutter contre un phénomène et ses effets pervers, il faut le connaître, en comprendre les mécanismes, les enjeux, les modalités.

Je donne aussi dans le livre de très nombreux exemples de glottophobie pratiquée, voire « légitimée », par des institutions (comme l'Education Nationale, l'INSEE, des rapports parlementaires...), des personnages médiatiques et politiques (élus, journalistes...), mais aussi des gens « ordinaires » dans la vie de tous les jours. »

En deuxième lieu, nous avons consulté l'article de Béatrice Mabilon-Bonflis, intitulé : « La glottophobie ou langue comme outil de discrimination », publié le 20 janvier 2016, dans *The conversation, academic rigour, journalistic flair*.

Cet article constitue un compte-rendu de l'ouvrage de P. Blanchet cité dessus. L'auteure rappelle l'hégémonie de l'idéologie française du monolinguisme, idéologie elle-même issue d'une « conception homogénéisante, voire ethnicisante de la France, de sa population et de ses liens sociaux ».

Plus loin, elle insiste sur le fait que l'ouvrage de Blanchet décrypte un « déni collectif » dans la mesure où souvent, les discriminations linguistiques sont ignorées, tues, niées, passées sous silence : « un point aveugle et des populations minorées ». Pour elle, les comportements glottophobes constituent des violences symboliques à l'égard de certaines franges de la population. Elles infligent donc des souffrances, arrivant enfin à l'idée développée par P. Blanchet, consistant en la nécessaire lutte contre la glottophobie. Bien que d'accord sur le principe, Mabilon-Bonflis se demande : oui mais comment ?

L'on doit le troisième article à Sandrine Benard, lequel article s'intitule « *Glottophobie, la discrimination linguistique. Quand la discrimination s'invite chez les langues* ». Bernard entame

son article par la présentation de cette forme de discrimination avant de proposer des remédiations et ce en invoquant des cas de discrimination effectifs.

L'auteure se demande toutefois comment combattre la glottophobie quand certains gouvernements eux-mêmes ont des lois bien arrêtées à ce sujet ? Bien que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été instaurée et a été signée et ratifiée par 24 pays en 2018, il est plus que nécessaire que, dans un futur proche, davantage de pays y adhèrent avant que la glottophobie ne soit transformée en « glottofolie » (Bernard) !

5- Problématique de la recherche

Tout travail scientifique émane entre autres, d'une tentative de réponse à des questionnements suscités par des phénomènes rencontrés dans le quotidien.

Partant de la définition de la discrimination linguistique en tant que rejet social ainsi que du postulat de P. Blanchet selon lequel la glottophobie serait un phénomène français dont sont la cible les communautés évoluant sur le sol français, et sachant qu'une forte communauté maghrébine, notamment algérienne, marque de sa forte présence, l'Hexagone, il serait intéressant de se questionner quant aux potentielles zones de frictions linguistiques et culturelles entre migrants et « autochtones ».

Nous aimerions en effet tenter de mener une étude qui puisse répondre à certaines interrogations à propos des langues pratiquées par la diaspora algérienne en France et la perception de ces langues/usages par les Français installés en France depuis plusieurs générations.

Notre question de recherche est donc la suivante :

- *Les algériens qui vivent en France, subissent ils une discrimination à cause de leurs accents voire leurs langues maternelles ?*

Question principale à laquelle s'ajoutent les questions secondaires suivantes :

- *Les langues d'origine des migrants font-elles l'objet d'un rejet social ?*
- *Est-il pénalisant d'avoir un accent s'écartant de l'accent « normatif » du français en vivant en France ?*

6- Hypothèses

Afin de répondre à cette problématique, nous proposons des hypothèses qui seront confirmées ou affirmées à l'issue de cette étude :

- **Hypothèse 01**

La personne victime de glottophobie ne parle pas ou parle mal la langue du pays dans lequel elle se trouve. Elle fait alors l'objet d'un rejet en raison de sa mauvaise prononciation et de sa difficulté à comprendre et se faire comprendre.

- Hypothèse 02

La majorité des Algériens parlent bien la langue française, et ne sentent pas ce rejet.

7- Méthode d'approche

Pour mener à bien notre projet de recherche de fin de cycle, il nous est indispensable de réfléchir à la méthodologie la plus adéquate avec nos objectifs. Rappelons que notre travail s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique, une science qui s'intéresse à la langue/ les langues telle qu'elle(s) est/sont utilisée(s) au sein d'une communauté déterminée.

Le chercheur en sociolinguistique dispose de plusieurs techniques et méthodes, notamment l'entretien semi-directif, le questionnaire, l'observation participante et même l'enregistrement.

A ce propos CALVET L.J. note que : « le questionnaire occupe une position de choix parmi les instruments de recherche mis à contribution par le sociolinguiste, car il permet d'obtenir des données recueillies de façon systématique et se prêtant à une analyse quantitative » (CALVET & DUMONT, 1999 : 15)

Pour notre part, nous procéderons à la collecte de données par le recours à l'enquête par questionnaire et cela pour différentes raisons. En effet, l'enquête par questionnaire permet de répondre en toute sincérité et sans crainte, car le chercheur garantit l'anonymat de ses sources d'information. Elle rend également possible d'approcher un échantillon important, donc représentatif et d'obtenir un grand nombre de réponses.

Une série de questions sera formulée et distribuée, notamment par le biais d'Internet et des réseaux sociaux, à certains membres de la diaspora algérienne en France. S'en suivra un travail de dépouillement et d'analyse des questionnaires obtenus en vue de répondre à la problématique de départ.

Deuxième chapitre :
Ancrage théorique de la
recherche

Introduction

Nous consacrons ce chapitre à l'exposé succinct des concepts les plus importants autour desquels se construit notre réflexion dans la présente étude.

Nous allons présenter des définitions, un bref historique et puis l'espace sociolinguistique français pour expliquer son impact sur les comportements des français envers tous les étrangers notamment ceux qui parlent mal leur langue.

Considérations générales

Une langue quelle qu'elle soit, est certes un outil de communication, mais elle tout autant est un marqueur d'identité. Une langue sert à dire qui nous sommes et rejeter par moment, éventuellement sur le ton de la blague, une manière de parler, un accent, une langue. Cela dépasse de loin les cas où l'on risque d'entendre dire : « ici, on utilise tel logiciel pour communiquer plutôt que tel autre » car émettre des remarques, notamment négatives, quant aux pratiques linguistiques des uns et des autres revient à atteindre à l'identité de l'être, rejeter ce qu'il est.

Selon Philippe Blanchet la glottophobie est un phénomène très français. A ce propos, il écrit : "*je ne connais aucun autre pays ou la norme de la langue est aussi pesante sur la population, [...] en France, on considère les différences dans les manières de parler comme des déviances, comme autant d'obstacles à la vie commune [...]*" (Blanchet, 2016).

Ceci est d'autant plus paradoxal quand on apprend, par le biais du chercheur lui-même qui déclare dans l'une de ses interviews à *l'express.fr*, interviewé par Michel Feltin-Palas: « La France ne peut pas se présenter comme la patrie des droits de l'homme et en ignorer l'un d'entre eux » (publié le 19/11/2018)

Selon Blanchet, la discrimination sur le critère de la langue peut prendre deux formes :

1. Soit la personne visée parle une langue régionale et est contrainte d'utiliser la langue officielle ou majoritaire à l'oral et à l'écrit car sa langue est considérée comme incorrecte, informelle ou inférieure.
2. Sinon la personne victime de glottophobie ne parle pas ou parle mal la langue du pays dans lequel elle se trouve. Elle fait alors l'objet d'un rejet en raison de sa mauvaise prononciation et de sa difficulté à comprendre et se faire comprendre.

La deuxième forme fera l'objet de notre travail de recherche.

1- Glottophobie, une xénophobie qui s'ignore

« La glottophobie », de par sa récence, un mot peu commun qui nous amène à nous questionner sur sa mystérieuse signification. A considérer les composantes de l'item, l'on peut vite deviner que la glottophobie n'est qu'une xénophobie fondée sur le mépris de la langue de l'autre. Mais voyons de plus près ce qu'en disent les spécialistes.

1-1- Définition de la glottophobie

Etant non satisfait de l'expression de « discrimination linguistique » qu'il trouve limitée et peu apte à renvoyer à certaines situations dont il a fait l'expérimentation lui-même, Philippe Blanchet a inventé le terme de « glottophobie ».

Il s'agit donc d'un néologisme qui est en fait un clin d'œil à la « glottophagie », concept forgé par Louis-Jean Calvet en 1974, sous-titre de son célèbre ouvrage : *Linguistique et colonialisme*. Selon M. Raspail (Revue Lidil, numéro 53/2016), la glottophobie désigne les exclusions ou discriminations linguistiques, autrement dit le processus qui consiste à exclure ou stigmatiser quelqu'un-e pour des raisons linguistiques.

Elle rejoint en cela Blanchet pour qui la glottophobie est une discrimination linguistique définie ainsi :

Le mépris, la haine, l'agression, le rejet, l'exclusion, de personnes, discrimination négative effectivement ou prétendument fondés sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques (perçues comme des langues, des dialectes ou des usages de langue) usitées par ces personnes, en général en focalisant sur les formes linguistiques (et sans toujours avoir pleinement conscience de l'ampleur des effets produits sur les personnes) (Blanchet, 2016, 45)

Le terme glottophobie insiste sur le fait que, comme pour la xénophobie, l'homophobie ou la judéophobie, c'est bel et bien sur les personnes et pas seulement sur leurs caractéristiques réelles ou supposées (ici l'étrangeté, le comportement sexuel, la religion) qu'elle s'exerce. La discrimination linguistique induite par la glottophobie s'appuie non seulement sur des façons de parler une langue (comme « avoir un accent » en français) mais aussi sur le fait de parler d'autres langues que la langue attendue, imposée, survalorisée, autrement dit, elle stigmatise toute forme

ou variété linguistique qui s'écarte de la norme, langue des dominants autour de laquelle s'articule le marché linguistique.

1-2- Les origines de la glottophobie

En remontant dans l'histoire, nous découvrons que la glottophobie n'est pas un phénomène récent. A ce titre, des anecdotes sont souvent rapportées par des personnes qui font l'objet de discriminations linguistiques, sans toutefois les présenter comme des atteintes à leurs libertés ou à leur identité. Les témoignages que nous exposons dans ce qui suit sont dus à Méderic Gasquet-Cyrus (Carnet d'atelier de Sociolinguistique) Ces anecdotes, de prime abord innocentes, renferment pourtant un haut potentiel glottophobe :

1. En 1977, Francis Cabrel (natif d'Astaffort dans le Gers) lors de son enregistrement de son premier album à Paris se voyait contraint par son producteur de fermer son 'O ' lorsqu'il prononçait notamment « rose », dans la chanson « petite marie ».
2. Au début des années 1980, au commencement de sa carrière, le perpignanais Gérard Jacquet s'est entendu dire par un professionnel des médias : « monsieur, avec votre accent vous ne ferez jamais de la radio ».
3. Dans les années 1990, Jacques Bonnadier, journaliste et écrivain marseillais, auteur d'un documentaire sur Marseille dont il lisait lui-même les textes, a été « doublé » par le comédien André Dussollier (dont l'accent a été jugé plus « neutre ») pour une diffusion télévisée nationale.
4. En 2005, un collégien de la région aixoise n'obtient que 19/20 à sa récitation d'un poème de Victor Hugo car, dixit son enseignante, « il a un accent ».

Méderic Gasquet-Cyrus, de l'université de Provence, dans son article paru dans Carnets d'Atelier de Sociolinguistique rapporte que ces notes-volontairement éclectiques ne sont que quelques exemples parmi des milliers d'autres, de discriminations ordinaires et quotidiennes auxquelles font face les dominés, membres de communautés minoritaires. Elles apparaissent sous la forme d'anecdotes (racontées en général par les « victimes »), semblent relativement anodines pour la plupart d'entre elles, et n'ont aucune valeur représentative ou quantitative. Elles pourraient pourtant nous en dire énormément sur la discrimination à l'accent notamment en France, de nos jours. On pourrait multiplier à l'infini ces récits, et l'on devrait même songer à les recenser en vue de mettre en exergue les violences auxquelles sont exposés certains locuteurs à cause de leurs pratiques linguistiques quotidiennes.

Eva Carré, dans son article sur la glottophobie, fait remonter la chasse aux accents et aux langues régionales en France au début des années 1970. Il faut signaler que cela n'a rien de

nouveau et il suffit de jeter un coup d'œil à l'histoire des langues en France pour se rendre compte du caractère répressif des politiques linguistique de ce pays.

L'on accepte mal la diversité, chose qui a généré un réel déséquilibre social. L'auteure rapporte que la honte des « anciens », parlant mal le français, a plongé la société dans des conflits sociaux et générationnels, une sorte de régression sociale, ce qui n'a pas manqué de donner naissances aux prémisses de la glottophobie, laquelle s'exprime encore aujourd'hui

Ainsi, Carré constate que les gens sont devenus hermétiques à des langues différentes, ce qui n'a pas manqué de produire un échec culturel et personnel, notamment à cause du seul but de satisfaire une hégémonie idéologique politique. Pourtant, de telles pratiques vont à l'encontre des principes de la Constitution française et de la liberté d'expression qu'elle prône.

Mais justement, que disent les lois françaises à propos des langues et à propos des discriminations qui s'y rapportent ? (E. Carré, 23/02/2017)

1-3- La discrimination linguistique vue par les lois

Dans une interview qu'il a accordée à Nicolas Stival le 21/01/2016, Philippe Blanchet énonce :

Rejeter la manière de parler, c'est donc rejeter votre personne même. C'est pourquoi, dans mon livre je préfère parler de glottophobie que de discrimination linguistique cela permet d'établir un parallèle avec la xénophobie ou l'homophobie, de faire comprendre que c'est un droit de l'homme qui est bafoué. Quand on traite les individus différemment selon leur manière de parler, se sont les êtres humains que l'on discrimine.

A.Develey rapporte que la loi de modernisation de la justice actée le 18 novembre 2016 est passée inaperçue. Un changement au niveau de l'article 225 du code pénal s'est opéré et : « *Il est désormais interdit de discriminer un individu sur la base de critères linguistiques* » : une première en France. (LEFIGARO.FR, 26/01/2017)

Pour la première fois en France, il est en effet établi comme discriminatoire d'opérer « *toute distinction entre les personnes morales sur le fondement [...] de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français* » (décision n^o 2016-745 DC du 26 janvier 2017). Comprenez : langue étrangère et/ou langue régionale.

Pour Alice Develey, dans son article publié sur lefigaro.fr, intitulé la langue devient un motif de discrimination, Alice note que cela doit être considéré comme un renouveau on ne peut plus favorable aux locuteurs étrangers et doit surtout être perçu comme « *une avancée et un*

moyen de lutte supplémentaire contre les discriminations », nuance néanmoins Julien Fournier, avocat au cabinet Pierrat.

Vivien Vergnaud rapporte que le 19 octobre 2018, Laetitia Avia (responsable et porte parole de LREM –La République En Marche-) a déposé une proposition de loi pour lutter contre la « glottophobie », et cela après le déclenchement de la vive polémique autour d'une vidéo montrant Jean-Luc Mélenchon (député et président du groupe La France insoumise à l'assemblée nationale) se moquant de l'accent d'une journaliste toulousaine.(Le Journal du Dimanche, le 23/10/2018.)

2- La France et ses langues

Depuis le Moyen Age, l'effort constant de la France a été de tendre vers une unification du pays par une seule langue.

2-1- Développements linguistiques en France

La France a connu une longue tradition d'interventionnisme linguistique, mais elle prit des visages différents avant et après la Révolution.

Nous nous fondons sur les apports de Julie Piérart, *les origines de la langue française*, pour donner un aperçu de l'histoire des langues en France à partir du XVI^e siècle.

En 1533, dans son ouvrage *des différentes langues vulgaires et variétés de discours utilisés dans les Gaules* (Titre original : « *De differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate* »), Charles de Bovelles (humaniste picard 1479-1553) faisait remarquer : « *il y'a actuellement en France autant de coutumes et de langages humains que de peuples, de régions et de villes* » (De Bovelles, 1533 : p). L'auteur évoquait notamment les « *peuples étrangers* » et les « *langues indigènes* », donnant ainsi un aperçu d'une France qui se démarque par sa très grande diversité linguistique à ce moment-là de son histoire.

Livia Garrigue rapporte dans son article *discrimination linguistique, un mal français* qu'en 1539, François 1^{er} signa l'ordonnance de Villers-Cotterêts précisément intitulée « Ordonnance générale sur les faits de la justice, police et finances ». Les mesures retenues par l'histoire sont ces deux qui sont jugées les plus importantes : la création de l'état civil et l'emploi du français comme langue officielle dans les écrits juridiques, en 2017, Emmanuel Macron, résumait erronément cette ordonnance : « dans ce château, le roi a décidé que tous ceux qui vivaient dans son royaume devait parler Français » (Sciences humaines mensuel n 308 11/2018)

Jusqu'à la Révolution de 1789, la majorité des Français parlent dialectes ou patois alors que les classes dirigeantes, essentiellement les hommes, parlent français et patois. En outre, les ecclésiastiques pratiquent le latin, proche du latin classique, depuis les réformes de Suger et Charlemagne, vers 800. En Europe, le français, au cours de ces siècles classiques, est couramment pratiqué dans les classes dirigeantes. Contre une idée fort répandue, la France est demeurée plurilingue même à la suite de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts.

A la Révolution, la Convention décrète le français seule langue de la République. C'est l'émergence du chauvinisme de l'Etat-Nation dont le principal objectif est l'uniformisation et l'homogénéisation des citoyens.

Janyne Capdeville, *petite histoire sur la langue française*, affirme qu'au temps des monarchies, le français est la langue de la bourgeoisie, à nouveau la langue se libère et la notion de règle s'assouplit. (P : 31)

En 1833, et pour assurer l'éducation du peuple, des écoles normales ont été créées par la loi Guizot (loi Guizot du 28 juin 1833) et recevaient exclusivement des garçons. Sous l'Empire de Napoléon III, le ministre Fortoul améliore les collèges en associant les lettres et les sciences. A la fin de l'empire, le ministre Victor Duruy esquisse un enseignement des filles, entièrement en français.

Sous la Troisième République, des écoles primaires gratuites et obligatoires sont imposées par le ministre Jules Ferry. Les progrès sont donc décisifs. Les écoles emploient exclusivement le français aux dépens des patois pourchassés (1881) s'adjoignant des classes de perfectionnement. Pour donner des cadres à cet enseignement, une école normale supérieure pour les filles à Fontenay-aux-Roses (1880) et une autre pour les garçons à St-Cloud (1882) sont créées. Le ministre Camille See crée officiellement en 1880 un enseignement féminin spécifique qui se développe lentement. Pourtant, jusqu'au XXe siècle, une majorité de femmes continue à parler le patois.

En 1891 un projet de baccalauréat moderne sans latin est lancé, mais il est violemment attaqué, surtout quand il prétend ouvrir à ses titulaires la possibilité de suivre des études supérieures en droit et en médecine. Il est défendu avec virulence par le philologue et patriote Ferdinand Brunot qui y voit un mode de promotion pour les enfants du peuple.

En 1941, l'Etat français de Philippe Pétain renforce involontairement le français en créant des collèges modernes sans latin. Conçus comme des voies de garage, ils deviennent rapidement un moyen populaire d'accession à la culture et assurent le triomphe des études modernes et du français comme langue unique de culture et de promotion.

Une longue et éprouvante guerre de quatre ans (1914-1918) est un puissant moteur d'unification linguistique : paysans, ouvriers, bourgeois, sous le feu, pratiquent des échanges solidaires. Après l'armistice de 1918, les gouvernements français entament une large politique de diffusion du français, langue et culture, construisant des Instituts français en Europe et dans le monde, ouvrant des lycées français, encourageant des associations comme l'Alliance française, créée en 1883, les expéditions de missionnaires chrétiens ou l'Alliance israélite universelle. Les philologues et linguistes les plus connus, entre autres Ferdinand Brunot et Antoine Meillet, multiplient leurs interventions à l'étranger. En 1920, le doyen Brunot réalise un vieux rêve : la création à la Sorbonne d'un Institut des professeurs de français à l'étranger qui existe encore de nos jours à l'Université Paris 3.

Après 1945, on assiste à une « exaltation gaullienne » du français dans l'expansion dite des « Trente glorieuses ». Conjointement, la loi Deixonne de 1951 autorise dans les écoles l'enseignement de diverses langues parlées sur le territoire français : langues régionales comme le basque, le breton, l'occitan, l'alsacien, etc. Cette autorisation sera étendue aux diverses langues créoles, au corse (1974), au tahitien (1981), aux langues mélanésiennes (1982) avec des résultats divers, parfois décevants.

C'est surtout le français national qui est encouragé. Dans l'hexagone, un développement très rapide de l'enseignement se réalise à tous les niveaux.

Dans le secondaire, le ministre Chevènement propose d'atteindre l'objectif suivant : 80% des élèves au baccalauréat. Les effectifs à l'Université explosent : les Facultés des Lettres passent de 35 279 étudiants en 1949 à 208 515 étudiants en 1969. La réforme Fouchet, mise en place en 1966-1967, introduit à l'Université un enseignement systématique de la linguistique. L'échec du Plan Fouchet laisse cependant derrière lui une forte implantation de la linguistique, soutenue par une multiplication des revues et des travaux. A partir de 1968, le développement de la linguistique renforce l'intérêt pour le français, mais aussi pour les langues « étrangères ».

Depuis 1945, un gros effort est fait pour l'analyse et la diffusion du « français langue étrangère ». C'est d'abord l'élaboration du « Français élémentaire », sous la direction du linguiste Georges Gougenheim (1954), critiqué, mais roboratif, dont les résultats sont répandus par le BELC (1960) et le CREDIF de l'ENS St-Cloud (1959-1996). La même expansion est attestée dans d'autres Facultés comme Besançon (B.Quemada) ou Grenoble. Le tout s'appuie sur un virulence par le philologue et patriote Ferdinand Brunot qui y voit un mode de promotion pour les enfants du peuple.

En 1941, l'Etat français de Philippe Pétain renforce involontairement le français en créant des collèges modernes sans latin ; conçus comme des voies de garage, ils deviennent rapidement un moyen populaire d'accès à la culture et assurent le triomphe des études modernes et du français comme langue unique de culture et de promotion.

2-2- Changements dans la population hexagonale

Il faut dire qu'à côté des changements d'ordre linguistique qu'a connus la France, d'autres changements au niveau de la population s'y sont opérés. Les détails qui se rapportent à cette modification ont été synthétisés à partir de l'article de Jean-Claude Chevalier, La France, pays monolingue ou multilingue ?

J.C.Chevalier rapporte que pendant le XXe siècle, des vagues d'immigrations se succèdent en France surtout les italiens et les polonais, notamment après la première guerre mondiale, puis après 1945, fin de la deuxième guerre mondiale et le déclenchement du développement industriel, particulièrement l'industrie automobile, des vagues successives d'immigrants ont été sollicitées. Cela renforce certains courants de l'entre-deux-guerres : travailleurs algériens, marocains, tunisiens, espagnols, portugais, affluent par millions. Plus tard l'émigration africaine prendra plus de vigueur. Il s'agit la plupart du temps d'immigrants célibataires souvent analphabètes qui apprennent le français « sur le tas », suffisamment pour leur besoins immédiats.

En 1974, une décision fondamentale prise par le président Valéry Giscard d'Estaing, autorise désormais le regroupement familial grâce auquel tout travailleur installé en France pouvait désormais être accompagné de sa famille. Un nouveau visage de l'immigration se profile.

Même si le mouvement a été freiné, des quartiers entiers des villes sont occupés par ces migrants, multilingues par nécessité, qui sont désormais installés à demeure, élevant des enfants scolarisés dans les écoles françaises. Les travailleurs d'origine méditerranéenne sont le plus souvent bilingues (espagnol-français, arabe dialectal-français, portugais-français, etc), tandis que les africains sont le plus souvent multilingues.

L'installation de l'Europe multiplie les échanges, au fur et à mesure de l'instauration des traités. La France devient un lieu de multiples échanges démographiques, et donc linguistiques, de caractère mondial.

2-3- Le français et les langues parlées sur le territoire

En s'appuyant sur les travaux de J.C.Chevalier, L.J.Calvet et C.V.Avenne, nous

allons présenter ci-dessous un bref historique sur la langue dominante sur le territoire français et les différents parlers de la population hexagonale :

En 1999, un recensement réalisé par l'état français montre que 25% des adultes qui vivent dans l'hexagone ont pratiqué dans leur enfance au moins une langue autre que le français. Ce recensement est suivi des résultats de l'enquête menée par l'institut de démographie qui révèlent que les résidents du territoire hexagonal ont entendu un ensemble de 450 langues durant leur enfance

Cette multiplicité, même recouverte par le français diffusé par l'école et les mass média, est constamment sous-jacente et plus ou moins manifeste. Le phénomène le plus célèbre est nommé « beur ». Ce parler est couramment pratiqué chez les jeunes des banlieues et finit par être adopté par les jeunes français dits « de souche » : il devient un phénomène générationnel par le vocabulaire, le débit et la prononciation. Généralement compréhensible par les français de souche.

Aujourd'hui, des migrants qui sont héritiers de plusieurs générations de francophones, parlent un français sans accent, chose qui les différencie des migrants de la première génération et qui contribue à leur intégration à la communauté française.

Malgré cette multiplicité des langues pratiquées en France, le français reste la langue de la République, comme le précise l'article 2 de la Constitution. Cette dernière se glorifie comme héritage de la tradition révolutionnaire de 1789 et de l'idéologie de la philosophie des Lumières, investis dans l'ouverture au modernisme du XXe/XXIe siècles. Deux dispositifs assurent cette forte tendance.

2-4- Interventions de l'Etat

Selon l'article 2 de la Constitution française, le français est la langue de la République mais ça n'empêche pas que les citoyens soient libres dans leurs paroles bien qu'elle est contrainte dans certaines relations fixées par l'administration.

Ainsi selon la loi Bas-Lauriol (1975), reprise et étendue dans la loi Toubon (1994), l'emploi du français est obligatoire dans les contrats de travail signés en France, dans les modes d'emploi des produits diffusés par le commerce, etc.

A partir de 1970 des commissions officielles de Terminologie sont créées sous la responsabilité de l'Académie française et en présence des spécialistes, comme Alain Rey.

En 1989, Michel Rocard (Premier ministre) installe auprès de lui un Conseil supérieur de la Langue française, composé de linguistes et de notables de la vie industrielle et culturelle (B.Pivot, P.Perret, J.Daniel, les secrétaires des Académies, etc.), piloté par Bernard Quemada et

Pierre Encrevé. En premier, ils proposent une réforme de l'orthographe qui n'aura que des résultats limités ; ensuite, ils lancent une grande enquête sur les activités des traducteurs.

Dans la foulée, Pierre Encrevé gère des propositions de simplification du discours administratif et judiciaire, puis des projets valorisant la langue des signes. L'action d'ensemble est assurée par une Délégation générale à la Langue française.

Denis Costaouec note qu'en 1992, qu'une référence à la langue française est entrée dans la constitution, à l'occasion d'une modification constitutionnelle centrée essentiellement sur des dispositions concernant l'union européenne (loi N^o 92-554 du 25 juin 1992, article 8 modifiant article 2 de la Constitution), en précisant que « la langue de la République est le français », le constituant a distingué nettement le français de toutes les autres langues parlées sur le territoire. (Politique linguistique : le cadre légal en France, pp 131-157)

Depuis 2001, Jean Claude Chevalier, cite que cette Délégation se renomme Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France, reprenant tous les efforts entrepris depuis la loi Deixonne, tout en en élargissant les objectifs. Le but est de conserver à la France sa dominante francophone, mais aussi de l'ouvrir largement à de multiples langues liées à sa civilisation en sorte d'admettre les possibilités d'une grande diversité culturelle. Contrairement à certains voisins européens qui ont déposé de grosses mises sur le tout anglais, le « globish », comme on dit, la France fait le pari d'une large ouverture aux langues-cultures auxquelles elle est liée dans l'histoire. Une politique souple, un pari dont l'avenir dira l'efficacité. (La France, pays monolingue ou multilingue, 2009, pp 79-85)

Selon *Elatiana Razafi et Fabrice Wacalie*, dans leur article intitulé *les micro-agressions linguistiques* ; les deux auteurs rapportent que repenser les langues en tant que pratique sociale comme une autre permet de comprendre en quoi elles font aussi l'objet de (dé)valorisations subjectives. Au même titre que l'objectivation des ethnies, races, religions, sexes, classes sociales, etc.

Les langues étant faites de variations, provoquent des jugements de valeur, des tensions, des conflits et inéluctablement des discriminations. (Hermès, La revue, 2019/1, N^o 83, pp 156-157)

D'ailleurs, Philippe Blanchet, dans un article publié dans les cahiers de LCD, intitulé *entre droits linguistiques et glottophobie, analyse d'une discrimination instituée dans la société française*, souligne que le français serait un pilier de l'identité nationale, rendant légitimes les discriminations relatives aux particularités linguistiques, et que l'histoire législative de l'hexagone est scandée, depuis 1973, de textes assignant à l'usage exclusif du français (déjà cité en haut),

prohibant les variétés régionales. Au nom de cette uniformisation langagière, la notion de « droits linguistiques » passe pour incongrue, auréolé de sacralité, le français est une « religion d'Etat ». (P. Blanchet, Cahiers de LCD, N° 7, 2018/2, pp 27-44)

3- Monolinguisme est glottophobie en France

Selon P.Blanchet, dans son article : *discriminer par la langue : Réflexions sur une violence sociale peu étudiée : la glottophobie*, rapporte que le langage dans la société française est un instrument de domination et de discrimination puissant et méconnu.

D'après P.Blanchet, imposer sa langue comme la seule convenable, estimable, raisonnable, et mépriser, disqualifier, rejeter une personne pour sa façon de parler, son accent ou son vocabulaire, c'est aussi illégitime que la rejeter pour sa religion, sa couleur de peau ou son orientation sexuelle – autant de discriminations plus ou moins reconnues et punies par la loi en France.

Les discriminations fondées sur la langue demeurent pourtant largement ignorées, alors qu'elles affectent des milliers de personnes (en lien bien entendu avec la xénophobie, le racisme et le mépris de classe), et alors que Jean-Luc Mélenchon, imitant avec morgue et mépris l'accent du Sud Ouest d'une journaliste qui l'interrogeait, en a donné, cette semaine, une illustration affligeante.

En ce qui concerne par exemple le droit au séjour de moyenne ou longue durée en France (au delà d'un court séjour touristique ou professionnel), la législation française actuelle fait fonctionner dans la plupart des cas un système de discrimination linguistique. Les lois de 2005 sur la « cohésion sociale », de 2006 sur le « contrat d'accueil et d'intégration » et de 2007 sur « la maîtrise de l'immigration, l'intégration et l'asile », les circulaires de 2006 et 2012 sur la régularisation du droit au séjour des parents d'enfants scolarisés en France, posent toutes un critère de « connaissance » ou de « maîtrise » de la langue française.

Ainsi, alors que par ailleurs la loi française impose aux couples mariés d'avoir une vie commune, les conjoints étrangers de Françaises ou d'étrangers/ères résidant en France ne peuvent obtenir de visa ou de carte de résident pour accompagner ou rejoindre leur conjoint et pour vivre en France avec leur conjoint et/ou leurs enfants qu'à condition de faire la preuve d'une connaissance suffisante de langue française comme garantie supposée de leur intégration effective ou potentielle dans la société française. Les règles officielles françaises interdisent ainsi à un

couple ou à des parents et enfants de vivre ensemble si l'un des parents est supposé ne pas connaître suffisamment le français.

On a là une glottophobie institutionnelle à deux niveaux :

- D'une part, on discrimine le droit à la vie commune en fonction de compétences linguistiques en français préalablement exigées de façon arbitraire et abusive sur tous les plans (y compris celui des Droits de l'Homme) ;

- Et d'autre part, on discrimine les personnes en fonction de leur(s) nationalité(s) et de leur(s) autre(s) langue(s), car si l'on est ressortissant de l'Union européenne ou d'Amérique du Nord, aucun filtre linguistique n'est opposé au séjour en France. (Article paru le 20/10/2018).

P.Blanchet insiste dans un article publié le 02/01/2017 sur son blog personnel, qu'il faudra être vigilant sur l'application de l'interdiction des discriminations linguistiques et continuer à travailler pour que toutes les formes de glottophobie soient considérées comme des discriminations inacceptables et répréhensibles.

Conclusion partielle

Dans ce deuxième chapitre, on a évoqué toutes les notions et les concepts que nous avons jugé nécessaires pour l'analyse de notre corpus et importants de par leur relation avec le sujet de notre recherche.

Nous avons par la suite esquissé, dans ses grandes lignes, l'histoire des langues en France ainsi que les modifications qu'a connues la population hexagonale, lesquelles ne sont pas sans répercussions sur les langues, leur utilisation par les locuteurs, leur hiérarchisation et les représentations qu'elles suscitent. Il s'agit là d'une étape indispensable dans la mesure où il est question de présenter dans les détails, le contexte global dans lequel se déroule l'enquête.

Deuxième chapitre :

Partie pratique

Premier chapitre :
Constitution du corpus

Introduction

Une fois achevée la partie théorique dans laquelle nous avons procédé à l'ancrage théorique et méthodologique de ce travail, nous passons à la deuxième partie, pratique, dans laquelle nous présenterons notre échantillon, notre outil de collecte de données et les détails du déroulement de cette dernière. Nous analyserons par la suite les résultats obtenus avant d'arriver à la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses énoncées au début de ce travail.

Pour les besoins de cette enquête, nous avons privilégié le questionnaire comme outil d'approche des Algériens vivant en France. Ces derniers nous intéressent dans la mesure où ils disposent d'un répertoire plurilingue où leurs parlers maternels coexistent avec le français, langue du pays d'accueil et de l'environnement dans lequel ils évoluent. Notre objectif est de vérifier si ces locuteurs sont (et se sentent) acceptés ou rejetés par la société française, de déterminer, du moins sommairement, les causes du rejet social exercé envers eux par les Français et éventuellement de proposer des explications pouvant servir ou fonctionner comme des solutions et visant à amoindrir sino éviter les comportements glottophobes envers cette population migrante.

Cette partie se subdivise en deux chapitres : le premier sert à présenter notre outil d'enquête : le questionnaire et la constitution et le deuxième est consacré à l'analyse proprement dite, c'est-à-dire au dépouillement et à l'interprétation des résultats.

1- L'échantillon

Afin de mener cette recherche intitulée : *Langue, accent et discrimination linguistique : Les comportements glottophobes envers les algériens habitants en France*, nous avons choisi de travailler sur une population constituée exclusivement d'immigrés en France.

Notre corpus a été collecté par le biais d'un questionnaire renfermant vingt deux (22) questions ouvertes que nous expliciterons plus bas. Les réponses ont été collectées auprès des ressortissants algériens habitant dans différentes régions de France dont quinze 15 femmes et vingt 20 hommes dont l'âge varie entre 16 et 70 ans.

2- Conditions du déroulement de l'enquête :

Dans leurs majorités, les travaux scientifiques se réalisent plus ou moins difficilement. C'était également le cas pour nous. Nous avons été confrontées, tout au long de l'enquête, à un certain nombre de problèmes de différents ordres dont nous retenons les plus ardues.

- Le temps imparti à la recherche étant relativement court, nous avons préféré limité le nombre de nos enquêtés et celui des questions. Nous aurions souhaité étayer les apports du questionnaire par ceux d'entretiens (semi-directifs) et éventuellement d'observation participante.
- Il nous a été difficile d'aborder les enquêtés dans la mesure où ils se trouvent sur l'autre rive de la Méditerranée mais surtout parce que la distance était doublée d'un sentiment de méfiance. En effet, beaucoup de nos enquêtés ayant initialement donné leur accord pour participer à l'enquête, avaient fini par refuser d'y participer. Certains ont d'ailleurs reçu le questionnaire mais n'ont plus donné le moindre signe de vie par la suite, et cela malgré les clarifications que nous n'avons cessé de fournir et la garantie d'anonymat. C'est d'ailleurs pour cette raison aussi que le nombre d'enquêtés se trouve plus ou moins réduit.

En outre, le questionnaire a été envoyé à des amis et des connaissances qui habitent en France et qui ont un certain niveau d'étude pour que l'enquête ait plus de fiabilité et de crédibilité, via mail, viber, whatsapp et Messagerie facebook, et qui, à leurs tours, l'ont envoyé à leurs amis.

Enfin, nous avons reçu des réponses dans notre boîte mail (nous l'avons mentionné au questionnaire), d'autres ont répondu via le même moyen d'envoi (viber, whatsapp et même par messagerie facebook).

3- Le questionnaire

Un questionnaire est une liste organisée de questions destinées à collecter des informations à propos d'un phénomène auprès d'un échantillon de la population.

Notre questionnaire se compose de trois parties que nous détaillons dans ce qui suit.

- **présentation du questionnaire :**

➤ **Première partie : informations concernant l'enquêté**

Cette partie vise la collecte d'un ensemble d'informations sur les enquêtés en vue de l'établissement du profil sociologique de chacun ainsi que de rendre possibles des classements et des catégorisations. Elle refferme en premier lieu des questions sur l'âge et le sexe et le niveau d'études.

Interviennent par la suite des questions portant sur le lieu de résidence des enquêtés et leurs pays d'origine ainsi que sur la date de leurs départs en France. Une dernière question concerne leur domaine de travail.

Voici les questions :

- **Q 1** : Age
- **Q 2** : Sexe
- **Q 3** : Niveau d'études
- **Q 4** : Pays d'origine
- **Q 5** : Lieu de résidence (actuel)
- **Q 6** : Date du départ en France
- **Q 7** : Domaine de travail /profession

➤ **Deuxième partie : informations sur les langues**

Cette partie informe sur les usages linguistiques de nos enquêtés, les langues qu'ils connaissent/ pratiquent et leur rapport à ces dernières. L'un des objectifs de cette partie est de dégager notamment les rapports des répondants à la langue française qu'ils sont appelés à utiliser au quotidien.

Les quatre premières questions visent la (les) langue(s) parlée(s) par les migrants approchés sur des lieux différents : chez eux, dans des endroits publics, sur leurs lieux de travail et à l'étranger (hors de France en cas de déplacement).

Voici les questions :

- **Q 1** : quelle(s) langue (s) parlez vous chez vous ?
- **Q 2** : quelle(s) langue (s) utilisez vous dans les endroits publics ?
- **Q 3** : quelle(s) langue (s) parlez vous sur votre lieu de travail ?
- **Q 4** : Quand vous vous déplacez à l'étranger, quelle(s) langue(s) utilisez vous ? (des exemples sont souhaités).

➤ **Troisième partie : imaginaire linguistique**

L'imaginaire linguistique est un domaine de la sociolinguistique qui s'articule autour des notions de « représentation », « sécurité / insécurité linguistique(s) », etc. C'est un domaine aussi qui mobilise et met en rapport les usages et les constructions mentales qu'on s'en fait, les faits et leur évaluation, notamment par le biais des discours épilinguistiques.

Dans cette partie du questionnaire, les répondants sont invités à fournir des réponses en se fiant à des situations auxquelles ils avaient été confrontés. Il s'agit davantage d'une « simulation » où le ressortissant algérien est mis face à des situations potentielles qui le poussent à adopter un certain comportement linguistique. Il est clair qu'à ce stade, c'est davantage « ce que le questionné pense faire » qui ressort des réponses que « ce qu'il fait réellement ». Malheureusement, pour vérifier la concordance entre faits et imaginaire, il faudrait mener une enquête moyennant l'observation participante, ce qui dépasse le cadre de l'étude que voici et les moyens dont on dispose pour la mener.

Les questions posées dans cette partie sont les suivantes :

- **Q 1** : A votre avis, pensez vous qu'il serait facile de vous identifier en tant que ressortissant algérien dès-lors que vous commencez à parler ?
- **Q 2** : Après avoir été identifié en tant qu'Algérien, sentez-vous un traitement différent de la part des gens ?
- Si oui, comment cela se manifeste-t-il ?
- **Q 3** : Avez-vous essayé de parler une langue autre que la langue française sur les lieux de travail ?

- **Q 4** : Si oui, quelles en étaient les conséquences ?
- **Q 5** : Si vous vous rendez dans une administration, parlez-vous uniquement en français ?
- **Q 6** : Si oui, vous le parlez par obligation ? (vous sentez-vous contraint de l'utiliser ?)

Par la suite, en vue d'évaluer le niveau de langue française et son utilisation chez les enquêtés, de vérifier le mélange des langues dans leurs pratiques, la place de la langue arabe dans leur existence et son impact sur leur quotidien, des questions leur ont été posées dans l'ordre suivant :

- **Q 7** : Dans la rue, dans les endroits publics, utilisez-vous le français correct (respectueux de la norme) ?
- **Q 8** : vous arrive-t-il de mélanger les langues dans ces situations (citées ci-dessus) ?
- **Q 9** : Vos voisins (=vos connaissances non algériennes/ maghrébines), cherchent ils à apprendre votre langue première ? Ou du moins quelques expressions ?

Et enfin, on a essayé de tirer quelques expériences ou du moins quelques témoignages par rapport aux traitements différentiels voire glottophobes envers les Algériens en invoquant quelques situations précises par rapport auxquelles les questions suivantes ont été posées :

- **Q 10** : Dans les situations suivantes, Sentez-vous que vous faites l'objet d'un traitement différentiel en tant que ressortissant algérien par rapport aux citoyens français :

*Avec les voisins

*Au boulot

*Aux administrations publiques

- **Q 11** : Comment se manifestent ces traitements ?

Nous avons essayé de limiter le nombre de questions pour pousser les gens à répondre aisément sur nos questions, et de choisir des questions ouvertes parce qu'elles offrent la possibilité aux répondants de s'exprimer librement sur un sujet. Les individus révèlent leurs schémas de pensée ce qui permet de repérer l'émergence de nouvelles pratiques ou de nouveaux courants d'opinion. L'utilisation des questions ouvertes permet d'avoir des réponses riches en informations.

Deuxième chapitre : Analyse du corpus

Introduction

Dans ce deuxième chapitre, et après avoir présenté le corpus de la recherche, nous allons mener l'analyse de ce corpus,

Nous avons collectés trente cinq réponses sur vingt deux questions réparties sur trois parties, nous allons prendre chaque partie avec ses questions et les représenter sous formes de tableaux et figures graphiques, puis exposer l'analyse et les commentaires à travers les différentes réponses recueillies.

A la fin, nous exposerons bilan global dans lequel nous allons montrer nos résultats déduits de nos analyses et commentaires.

2- Informations concernant les enquêtés

2-1- La tranche d'âge et le sexe

L'échantillon se compose de trente cinq (35) réponses d'Algériens qui vivent en France dont sont composés selon le paramètre sexe de :

- Vingt (20) sont du sexe masculin.
- Quinze (15) du sexe féminin.

La tranche d'âge des enquêtés se varie entre [16-70].

Nous allons présenter ces données détaillées dans le tableau récapitulatif suivant :

Age	Sexe	
	Masculin	Féminin
16	01	00
22	00	01
23	01	02
24	00	01
25	02	00
27	03	01
28	03	00
29	01	00
30	01	00
31	00	02
34	01	02
35	01	00
37	00	01
38	00	01
40	00	01
45	01	01
47	02	00
48	00	01
50	00	01
53	01	00
58	01	00
70	01	00

Tableau 01 : répartition des enquêtés selon l'âge et le sexe.

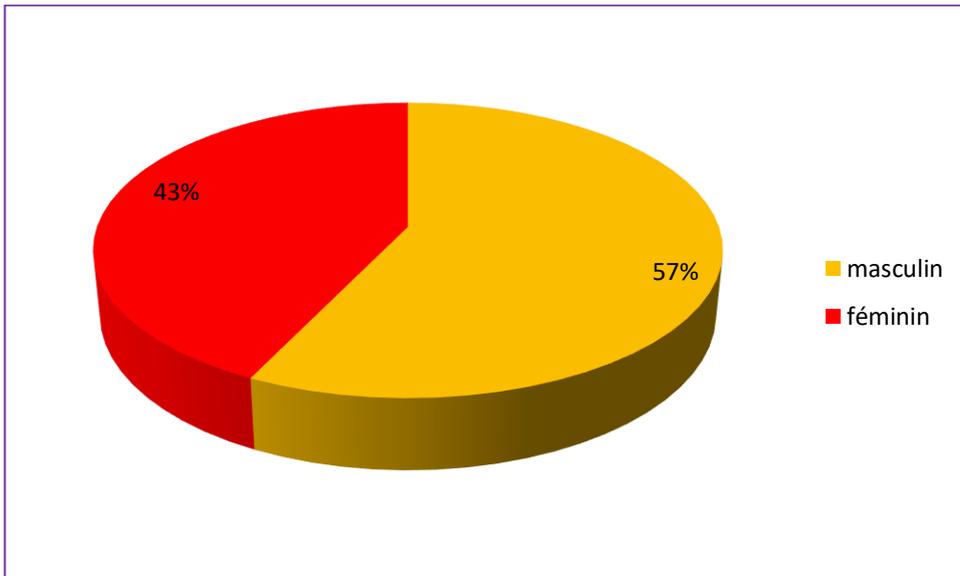


Figure 01 : répartition des enquêtés selon le sexe.

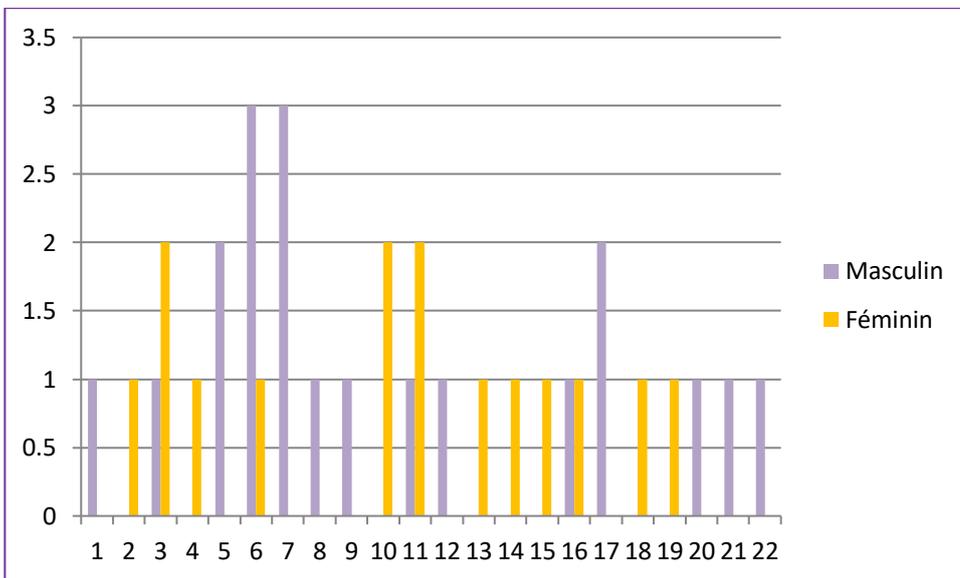


Figure 02 : répartition des enquêtés selon l'âge et le sexe.

Commentaire

L'analyse de l'échantillon choisi selon les paramètres sexes et âge, n'est pas typiquement une analyse mais un essai de catégoriser la tranche questionnée ; à partir du tableau et des deux figures ci-dessus, nous pouvons constater que nos questionnés sont une variété, dont 57% de sexe masculin et 43% de sexe féminin, d'un âge qui se limite entre les 16 ans et 70 ans.

2-2- Niveau d'étude

Dans le tableau suivant, nous allons présenter nos enquêtés selon leurs niveaux d'étude ; les niveaux mentionnés commencent d'aucun niveau d'étude, lycéen, niveau terminal, bachelier, Bac. Puis : Bac+ 3, Bac+4, Bac+5, Bac+6 et enfin Bac+8.

Les niveaux sont classés selon le paramètre : sexe des enquêtés :

Niveau d'études	Sexe	
	Masculin	Féminin
Aucun	01	00
Lycéen	01	00
Terminal	01	02
Bac	04	00
Bac+ 3	01	02
Bac+4	02	02
Bac+ 5	10	05
Bac+ 6	02	01
Bac+ 8	00	01

Tableau 02 : répartition des enquêtés selon le niveau d'étude et le sexe.

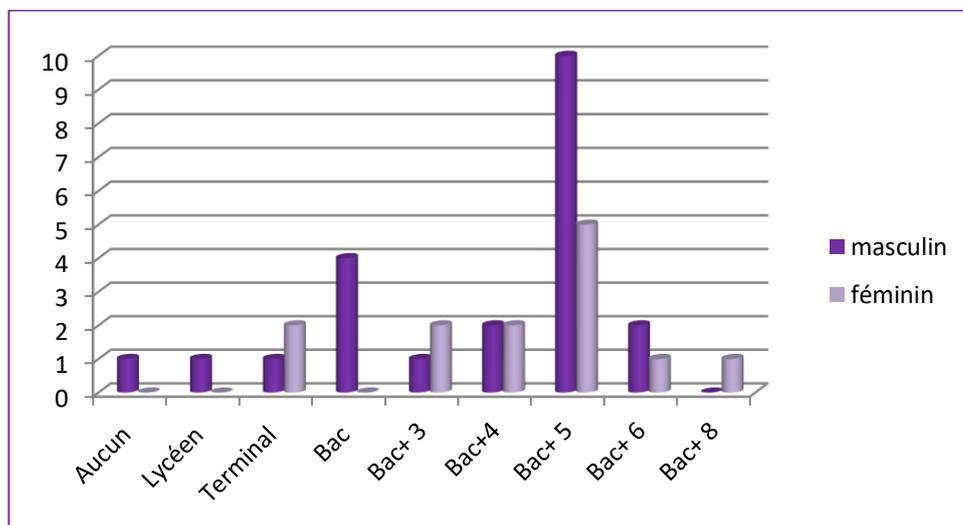


Figure 03 : répartition des enquêtés selon le niveau d'étude et le sexe.

- Commentaire

Après la présentation des réponses des enquêtés par rapport à leurs niveau d'études, nous constatons que :

Nous n'avions enquêté qu'une seule personne sans niveau, la quasi-totalité de nos enquêtés sont des personnes instruites avec des diplômes universitaires et qui travaillent dans des secteurs sensibles citant : l'enseignement et le domaine médical.

La petite minorité est composée de gens qui n'ont pas franchis les universités mais qui ont un niveau d'étude qui leur a permis de travailler dans des secteurs différents comme l'industrie, la publicité, la livraison, etc.

4- Informations sur les langues

4-1- Langues parlées des enquêtés

Ci-dessous un tableau récapitulatif de toutes les langues parlées par ces Algériens, selon toujours le même paramètre, le sexe, puis on va détailler ces langues par la présentation de chaque situation à part selon les questions posées ;

Langues parlées	Sexe	
	Masculin	Féminin
Arabe+Français	04	04
Arabe+Français+Anglais	13	08
Arabe+Français+Espagnol	01	01
Arabe+Français+Anglais+Espagnol	01	00
Arabe+Français+Anglais+Allemand	02	00
Arabe+Français+Anglais+Espagnol+Portugais+Italien	00	01

Tableau 03 : répartition des enquêtés selon leurs langues parlées.

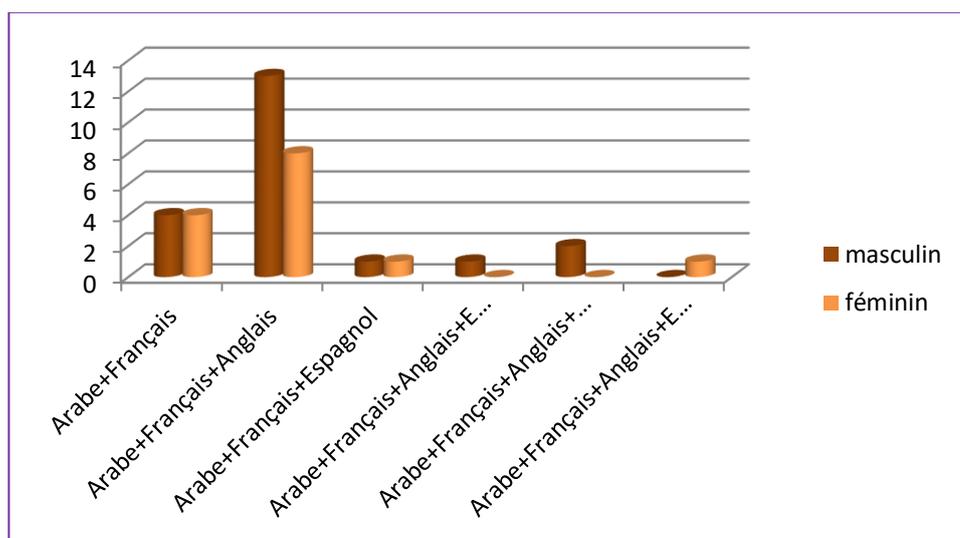


Figure 04 : répartition des enquêtés selon leurs langues parlées.

- Commentaires

En observant le tableau récapitulatif en haut et la représentation graphique, nous constatons que :

- tout nos enquêtés parlent la langue arabe et la langue française.
- la quasi-totalité parle l'anglais aussi comme troisième langue, mais y'en a ceux qui parlent d'autres langues en plus de ces trois langues, citant l'espagnol, l'italien, le portugais, et la langue russe, preuve que ces gens là sont des personnes instruites, cultivées et plurilingues.

4-2- Langues parlées chez eux

Ici, nous allons répartir les enquêtés selon la langue qu'ils pratiquent chez eux, les réponses recueillies ont montré que chez la totalité de nos enquêtés la langue arabe est présente dans leurs pratiques.

Toutefois, d'autres personnes affirment l'usage de la langue française seulement, et nous avons constaté que d'autres langues s'ajoutent au parler de quelques uns de nos enquêtés comme la langue anglaise et la langue espagnole.

Le paramètre est toujours le sexe.

Langues parlées	Sexe	
	Masculin	Féminin
Arabe	09	02
Français	01	02
Arabe+Français	09	09
Arabe+Français+Anglais	00	01
Arabe+Français+Espagnol	01	01

Tableau 04 : répartition des enquêtés selon la langue parlée chez eux.

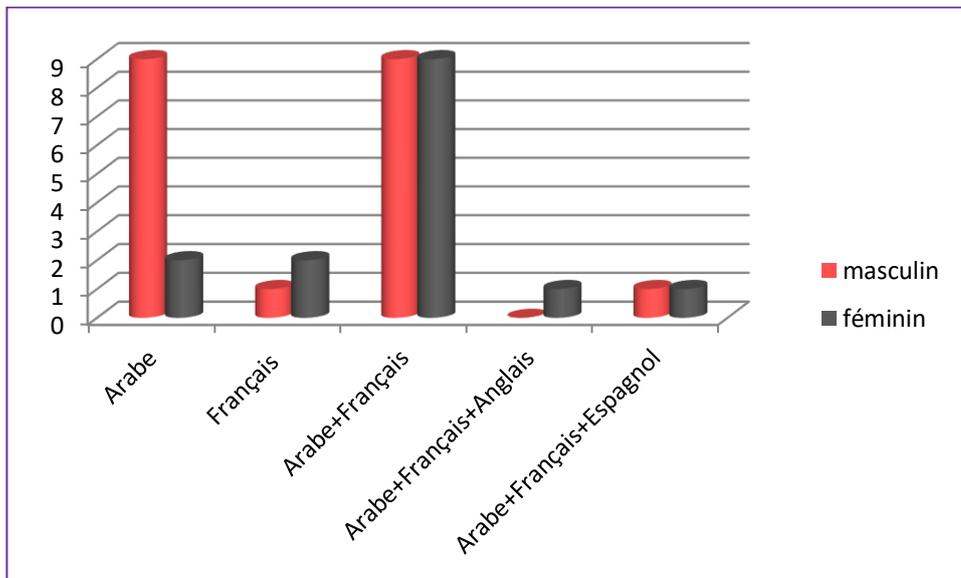


Figure 05 : répartition des enquêtés selon la langue parlée chez eux.

On utilise dans un deuxième lieu le paramètre âge, nous avons eu les résultats suivants :

Langues parlées	Age
Arabe	25/29/70/34/30/28/25/45/23/22/45.
Français	28/58/23/
Arabe+Français	16/27/35/47/53/28/27/27/48/34/23/27/34/40/50/31/31/37/
Arabe+Français+Anglais	24
Arabe+Français+Espagnol	47

Tableau 05 : répartition des enquêtés selon la langue parlée chez eux selon l'âge.

Notre échantillon de 35 personnes est plus ou moins représentatif.

D'après le tableau en haut, les gens qui s'appuient sur la langue arabe sont des immigrés qui s'attachent à leurs langue identitaire, la langue comme déjà cité est l'identité de la personne, donc les langues parlés chez ces immigrés n'ont aucune relation avec l'âge mais plutôt c'est une question d'appartenance, exemple, l'un de mes enquêtés a l'âge de 16 ans c'est tout, né en France, fréquente les écoles français, ses amis sont des français mais il parle l'arabe comme il parle le français, il appartient au pays de ses parents de ses ancêtres.

4-3- Langues parlées sur les lieux de travail

Avant de présenter nos résultats, nous allons citer qu'une langue de travail est un code de communication entre les membres de la communauté entrepreneuriale, qui contient un langage unifié, et si ces gens travaillent sur des lieux Français, nous supposons que leurs mots doivent être en français,

Pour la question *quelle (s) langue (s) parlez-vous sur votre lieu de travail ?*, et après consultations des réponses, nous présentons les résultats ci-dessous :

Langues parlées	Sexe	
	Masculin	Féminin
Arabe+Français	02	01
Français	16	10
Français+Anglais	01	03
Français+Espagnol	01	01

Tableau 06 : répartition des enquêtés selon la langue parlée sur les lieux de travail.

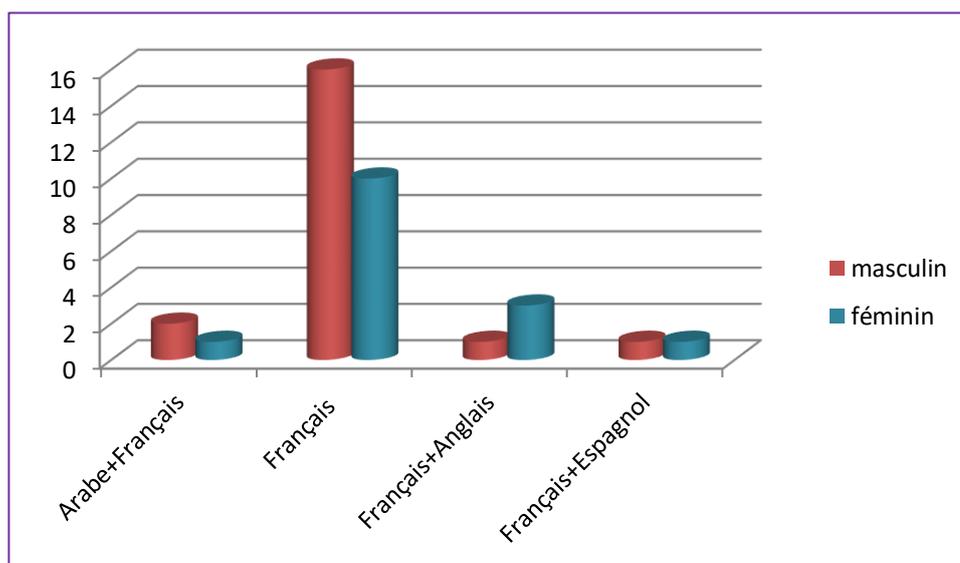


Figure 06 : répartition des enquêtés selon la langue parlée sur les lieux de travail.

Commentaire

Selon les résultats présentés, seulement trois personnes de la totalité des enquêtés utilisent la langue arabe accompagnée de la langue française sur leurs lieux de travail, les autres parlent uniquement en français, et une minorité qui ajoute d'autres langues à la langue française comme l'anglais et l'espagnol et cela selon la nécessité de leur travail.

Les résultats prouvent que ces gens respectent leurs taches, leurs lieux de travail ainsi que la langue officielle du pays.

4-4- Langues parlées dans les endroits publics

Nous avons posé la question *Dans la rue, dans les endroits publics, utilisez-vous le français correct (respectueux de la norme) ?*, nos enquêtés ont répondu selon le tableau qui suit, la classification est toujours selon le sexe de nos enquêtés :

Langues parlées	Sexe	
	Masculin	Féminin
Arabe+Français	05	07
Français	13	04
Français+Anglais	01	02
Arabe+Français+Anglais	01	00
Arabe+Français+Espagnol	00	01

Tableau 07 : les langues parlées dans les endroits publics selon le sexe.

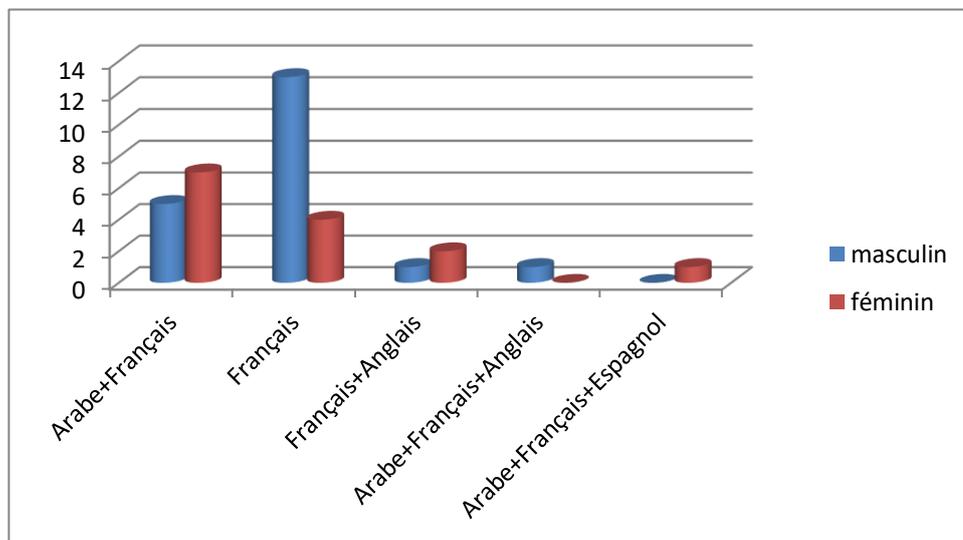


Figure 07 : les langues parlées dans les endroits publics selon le sexe.

Commentaire

A travers les résultats on constate que tout les enquêtés parlent la langue française dans les endroits publics avec l'usage de quelques autres langues, citant : arabe, anglais et même espagnol, mais la majorité d'entre eux parlent seulement la langue française.

4-5- Langues utilisées à l'étranger

Dans le tableau ci-dessous, nous allons présenter les langues parlées par ces algériens à l'étranger, hors la France,

Langues parlées	Sexe	
	Masculin	Féminin
Français	03	03
Français+Anglais	16	09
Français+Espagnol	01	01
Français+Anglais+Allemand	02	00

Tableau 08 : les langues utilisées à l'étranger selon le sexe.

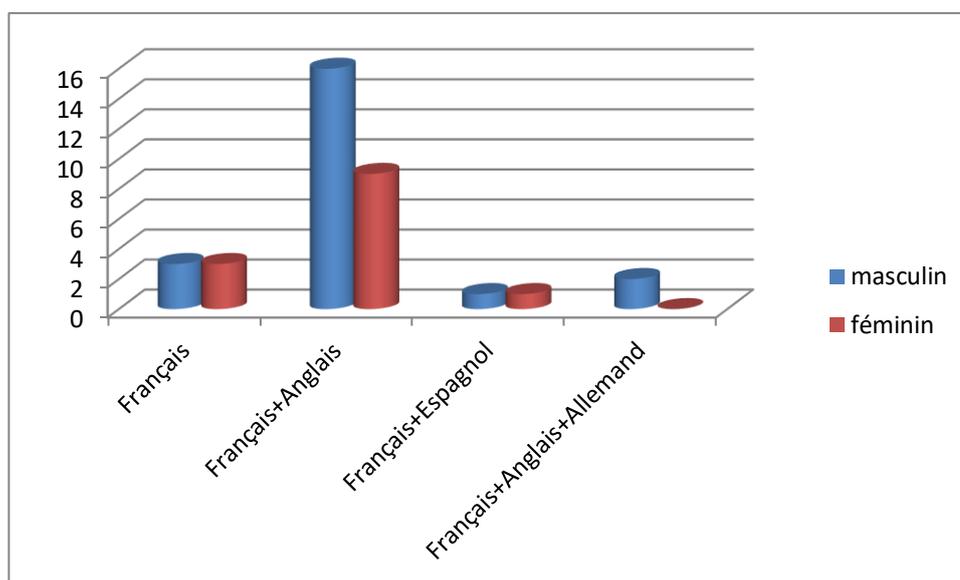


Figure 08 : les langues utilisées à l'étranger selon le sexe.

Les résultats présentés montrent que la plupart des Algériens parle la langue anglaise en dehors de la France, en présence de quelques cas qui utilisent l'espagnol et l'allemand, avec l'usage permanent de la langue française, la minorité d'entre eux parlent seulement en langue française.

5- Imaginaire linguistique

Dans cette partie, imaginaire linguistique, nous allons poser des questions qui touche la personne sur deux volets : la langue et la société, et c'est ça l'âme de la sociolinguistique, nos questions vont directement placer ces algériens dans divers milieux, diverses situations avec leurs langues parlés et utilisées.

5-1- Identification des ressortissants algériens dès lors qu'ils parlent

A la question *pensez vous qu'il serait facile de vous identifier en tant que ressortissant algérien dès-lors que vous commencez à parler ?* 17 personnes ont répondu par oui, 18 autres ont répondu par non, le tableau suivant montre les résultats classés selon le sexe.

Sexe	Oui	Non
Masculin	11	09
Féminin	06	09

Tableau 09 : identification des ressortissants algériens selon le sexe.

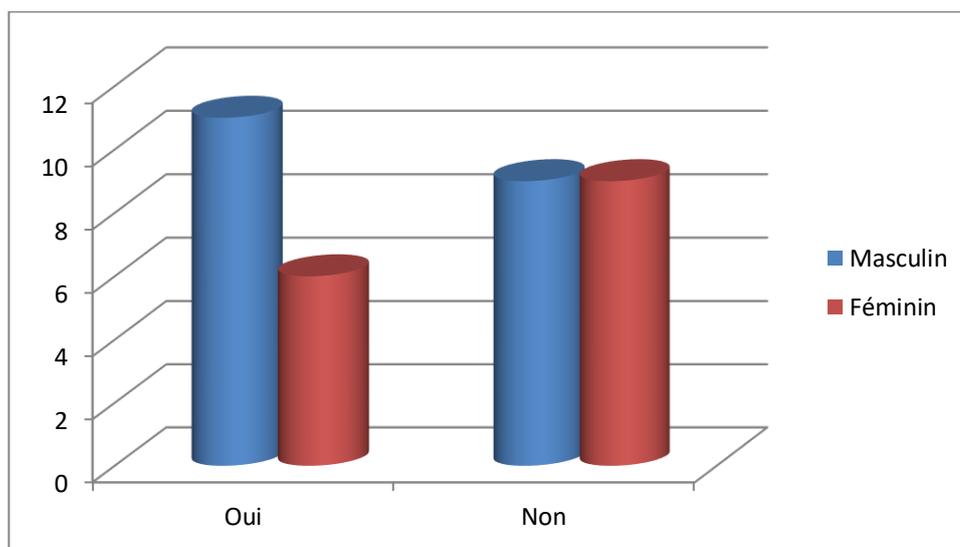


Figure 09 : identification des ressortissants algériens selon le sexe.

Commentaire

Les gens qui ont répondu par oui, ont ajouté des arguments d'identification :

- L'accent qui ne ressemble pas à celle des français.
- L'apparence physique.
- Le hijab aussi (un argument qui ne sert pas à grande chose dans notre recherche)

Les gens qui ont répondu par non disaient que :

- Ils parlent bien la langue française au point où personne ne peut les distinguer de leurs camarades français, insistent sur la maîtrise totale de la langue française.

5-2- Traitement différentiel

À la question suivante : *Après avoir été identifié en tant qu'Algérien, sentez-vous un traitement différent de la part des gens ? Si oui, comment cela se manifeste-t-il ?*

Onze (11) personnes ont répondu par oui, le reste (24 personnes) a confirmé le contraire.

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons les réponses des enquêtés selon le même paramètre (le sexe) et nous citons la manifestation du traitement différentiel après l'identification en Algérien.

Sexe	Oui	Non	Si oui, comment cela se manifeste ?
Masculin	05	15	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de ton, de la façon de dire les choses, de me regarder. - Beaucoup de méfiance. - Les gens commencent à poser des questions bizarres. - Un traitement raciste - Les gens commencent à poser des questions d'étonnement par rapport à ma langue, mon accent..
Féminin	06	09	<ul style="list-style-type: none"> - Un mépris et ils utilisent le vous pour nous désigner en tant qu'arabe. - Les questions sans fin, les blagues de mauvais goût. - Le comportement et la façon de parler passent d'égal à égal à un petit air hautain.

Tableau 10 : identification des ressortissants algériens selon le sexe.

Commentaire

Après la lecture attentive des réponses nous avons constaté ceci :

- les enquêtés qualifient les français de « raciste »
- la méfiance et le mépris sont présents dans les réponses
- les changements observés par rapport aux : ton, comportement, langage.

Ces constatations (racisme, méfiance, mépris, ...) sont des comportements racistes qui mènent à un rejet social, ce qui coule dans le sens des traitements différentiels et le rejet des algériens à cause de leur race qui a été identifié à travers leur parler, ce qui mène au sens de la glottophobie.

Mais, nous précisons que ces situations n'ont été vécu que de la part de 31,42% de la totalité de nos enquêtés ce qui représente à peu près le tiers de l'échantillon.

Et si revient sur leurs arguments d'identification en tant qu'algérien, cités en haut, on constate que ce tiers ne maîtrise pas parfaitement la langue française, ce qui fait qu'il soit méprisé voire rejeté.

5-3- Parler une langue autre que le français sur les lieux de travail :

Nous avons posé la question Avez-vous essayé de parler une langue autre que la langue française sur les lieux de travail ? 21 personnes ont répondu par oui et 14 autres par non.

Sexe	Oui	Non	Si oui, quelles en étaient les conséquences?
Masculin	12	08	<ul style="list-style-type: none"> - Anglais, c'était positives - La société a beaucoup évolué, les gens sont ouverts sur d'autres cultures (l'envie d'apprendre plus) - Russe : les gens sont contents que tu t'intéresse à d'autres langues. - Anglais, ça vexé les français et ils commencent à dire Ah tu parles super l'anglais madame la trilingue oh yeah tu te la pette.
Féminin	09	06	<ul style="list-style-type: none"> - Quand on parle arabe entre nous, les autres se complexent, ils pensent qu'on parlait d'eux. - Aux écoles ça passe mal lorsque tu parle arabe, tu dois parler la langue officielle du pays : le Français. - Le directeur m'a embarrassé et empêché de parler la langue arabe sur mon lieu de travail.

Tableau 11 : langue parlées sur les lieux de travail selon le sexe.

Commentaire

La pluparts des enquêtés n'utilisent que la langue française, les autres qui ont répondu par oui se répartissent en deux groupes : un groupe qui utilise l'anglais comme deuxième langue au travail et un deuxième groupe composé de quelques uns des enquêtés qui utilisent l'arabe,

Pour notre question sur les conséquences de l'usage d'une autre langue que la langue française, les réponses se varient selon la langue : l'usage de l'arabe est quasiment refusé par les français.

- **L'usage de la langue anglaise** : des réactions positives, et des fois ça vexe les français
- **L'usage de la langue russe** : les gens sont contents que tu t'intéresse à d'autres langues.
- **L'usage de la langue arabe** : les algériens ouvrent une brèche de doute quand ils utilisent leur langue natal parmi les français, ça pousse les français à penser qu'ils parlent entre arabe d'un truc qui touche les français même, y'a même qui ont témoigné qu'ils étaient quasiment embarrassés et empêchés d'en parler arabe sur leur lieu de travail.

Aux écoles, le secteur le plus sensible en France par rapport aux langues, ça passe mal lorsque tu parle arabe, tu dois parler la langue officielle du pays : le Français.

5-4- Langues parlées dans les administrations :

Sexe	Oui	Non	Si oui, sentez vous contraint de l'utiliser?
Masculin	19	01	<ul style="list-style-type: none">- Le vecteur de la langue française est le seul accepté dans les relations professionnelles et administratives.- Pas le choix parce que c'est une administration française.- Je suis en France, la langue officielle est le Français.- On n'aimerait pas utiliser une autre langue que le français dans un lieu administratif- Parler en langue française dans une administration est une évidence pour quelqu'un qui vit en France.
Féminin	14	01	<ul style="list-style-type: none">- Je dois parler leur langue.- C'est l'unique langue utilisée.

			<ul style="list-style-type: none"> - Obligé pour être servi. - Obligé. - Pour qu'on puisse me comprendre. - Je n'ai pas le choix.
--	--	--	---

Tableau 12 : langues parlées dans les administrations publiques selon le sexe.

Commentaire

Dans les administrations françaises, les algériens questionnés ont confirmé l'utilisation de la langue française uniquement sauf deux (02) personnes de la totalité qui ont répondu par « non ».

Les enquêtés insistent sur le fait que la langue française est obligatoire dans une administration public et que le vecteur de la langue française est le seul accepté dans les relations professionnelles et administratives, et qu'ils n'ont même pas le choix d'utiliser une autre langue à part la langue française.

On évoque ici l'un de nos titres de la partie théorique ou nous avons cité l'historique de la langue française et précisément la langue française dans les administrations, les textes français ont déclaré solennellement que la langue officielle aux administrions est la langue Française.

5-5- Le français parlé dans les endroits publics, correct ?

Sexe	Oui	Non
Masculin	15	05
Féminin	11	04

Tableau 13 : le français parlé dans les endroits publics selon le sexe.

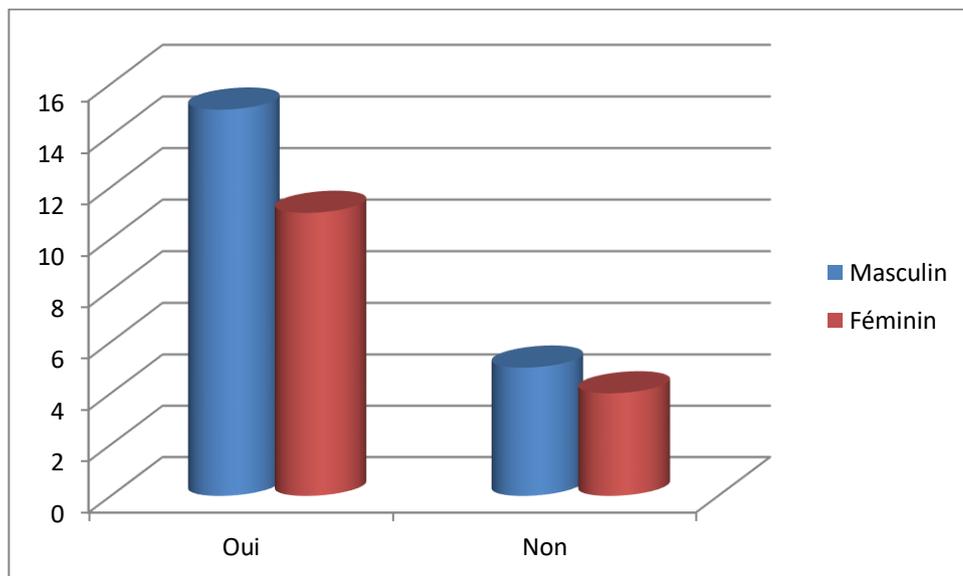


Figure 11 : le français parlé dans les endroits publics selon le sexe.

Commentaire

De la totalité des enquêtés, neuf (9) personnes ont répondu par non, ils ne parlent pas le français correct, respectueux aux normes (25,72% des enquêtés) une minorité qui ne respectent pas les normes mais qui parlent quand même en Français.

D'après les réponses de ces 25%, leurs niveau d'études affirment que les gens qui parlent un français et ne respectent pas ses normes, sont encore des gens qui sont pas bien instruits, ou du moins n'ont pas un niveau universitaire.

5-6- Mélange de langues

Sexe	Oui	Non
Masculin	13	07
Féminin	12	03

Tableau 14 : mélange des langues selon le sexe.

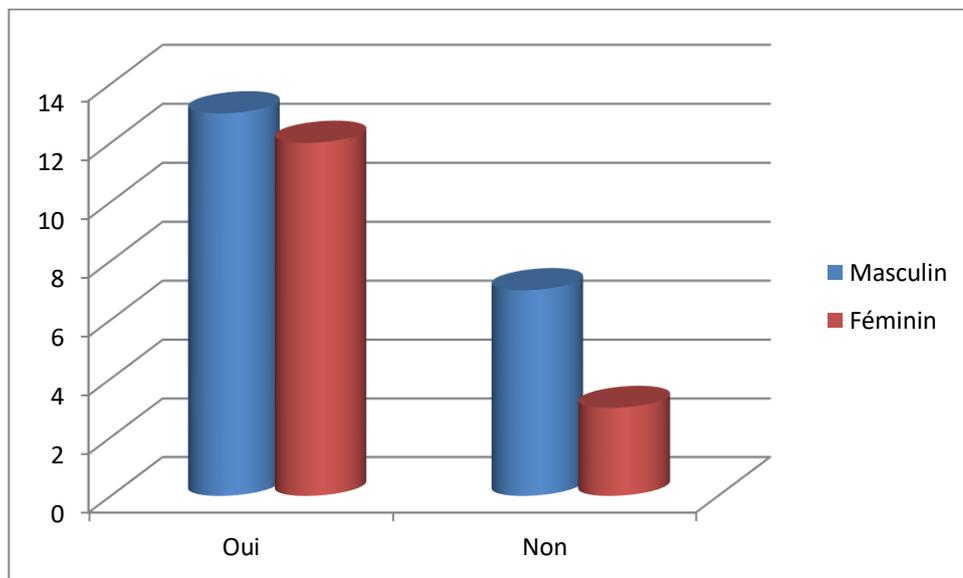


Figure 12 : mélange des langues selon le sexe.

- Commentaire

Les algériens ont vécu dans un espace multilinguisme, et sont habitués de sauter d'une langue à autre pour transmettre un message, une idée, et ils mélangent entre français et arabe comme en français anglais et arabe, donc la majorité qui a répondu par oui, son mélange est du à l'espace sociolinguistique ou ils ont vécu, la minorité qui a répondu par non, représente la tranche de franco algériens qui sont nés en France de parents algériens immigrés et qui ont vécu en France, dans un espace monolingue surtout.

Le milieu, la culture et les traditions linguistiques influencent directement sur le langage de la personne, même si cette personne change d'espace l'influence garde ses traits.

5-7- Les voisins et la langue arabe

Les voisins cherchent ils à apprendre l'arabe ?	Oui	Non
	20	14

Tableau 15 : les voisins et l'apprentissage de la langue arabe.

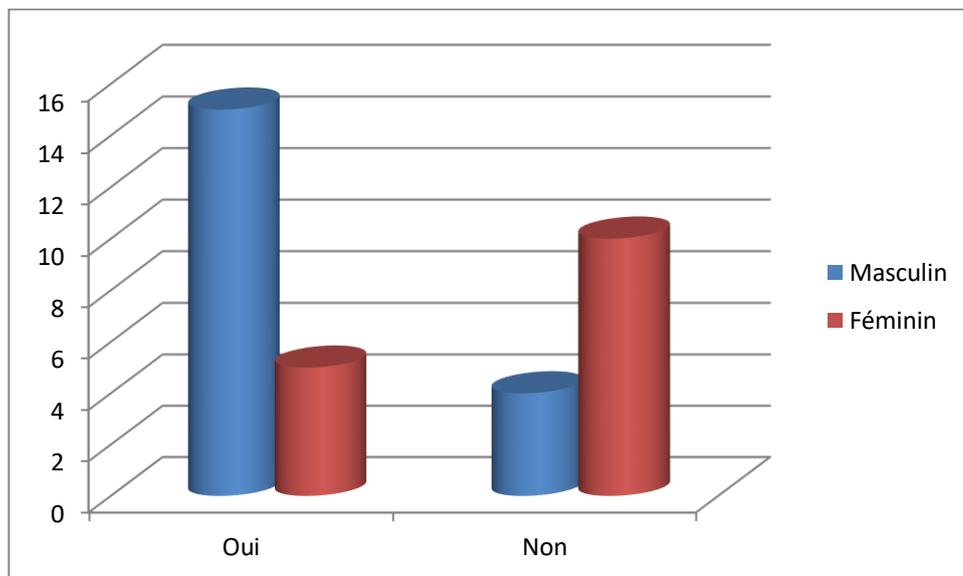


Figure 13 : les voisins et l'apprentissage de la langue arabe.

- Commentaire

Les réponses se varient entre le oui et le non, vingt personnes ont affirmé la volonté exprimée par les voisins et les connaissances pour apprendre quelques mots en arabe, quatorze autres ont répondu par non, ils ne veulent guère l'apprendre ni la comprendre.

Nous allons introduire quelques réponses :

Oui : juste par curiosité ou pour l'humour.

Oui : j'ai même appris à mes amis chinois l'expression « yetna7aw Ga3».

5-8- Traitement différentiel par rapport aux citoyens français

Ici, nous allons exposer dans un tableau récapitulatif les résultats obtenus comme réponses sur la question :

Les réponses sont classées selon le sexe des questionnés

Sexe	Avec les voisins		Au boulot		Aux administrations publiques	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Masculin	02	18	04	15	05	15
Féminin	03	10	03	11	05	09

Tableau16 : traitement différentiel par rapport aux citoyens français.

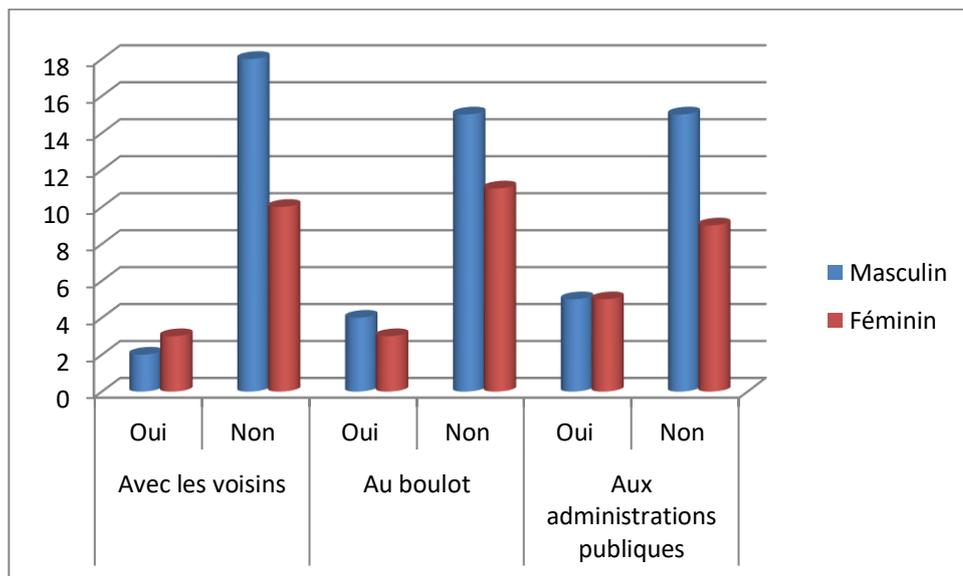


Figure 14 : traitement différentiel par rapport aux citoyens français.

- **Commentaire**

Les réponses montrent que :

- Avec les voisins : cinq (05) personnes ont répondu par oui et vingt huit (28) personnes par non.
- Au boulot : sept (07) personnes ont répondu par oui vingt six(26) autres par non.
- Aux administrations publics : dix (10) personnes ont répondu par oui et vingt quatre(24) par non.

Une simple analyse montre que la majorité des enquêtés ignorent le fait d’être rejeté à cause des propos langagiers, qu’ils sont acceptés par les français et confirment leur intégration dans la société française.

5-9- Manifestation de ces traitements

Suite à la question précédente, Dans ce tableau, nous allons présenter les différents témoignages de nos enquêtés par rapport aux manifestations des traitements différentiels, rappelons que la majorité avait répondu par NON, et ici, nous allons présenter les arguments témoignés par les gens qui ont répondu par OUI.

Manifestations des traitements

- Peuvent être décrit par « racistes ».
- On ressent un mépris.
- Traitement ordinaire comme n'importe quel français à l'exception de quelques fanatiques de religion.
- Au boulot, priorité des postes ou des promotions pour les Français.
- Aux administrations, les algériens ont des lois spécifiques à cause des lois entre les deux pays.
 - Entretien d'embauche, le monsieur déclare qu'il préfère travailler avec des Français.
 - Fixation de regard.
 - Dans les rares cas, fixation lourde dès l'identification de l'origine, posent plus de questions que la normale à chercher la petite bête.
 - Se manifeste à travers le verbal et le geste : la façon de parler, le ton de la voix, le temps consacré pour la conversation, la façon comment ils te regardent, les français sont tolérants entre eux et sévères avec des degrés avec les autres surtout les noirs et les maghrébins.
 - Enormément de sous entendus.
 - Complexe de supériorité.
 - Les regards méprisants
 - L'agressivité

Tableau 17 : manifestations des traitements différentiels.

- Commentaires

Ce tableau montre que malgré le peu de personnes qui ont répondu par oui, nous constatons que leurs témoignages à propos des manifestations des traitements glottophobes étaient un peu racistes, les gens se sentent méprisés, marginalisés, agressés par les français, toutes les manifestations citées versent dans le même sens qui est la glottophobie.

Donc, quelque soit la tolérance et l'ouverture des français sur d'autres cultures, il reste toujours le comportement raciste envers les étrangers, surtout par rapport à leur langue. Cette dernière, représente l'identité et un motif sacré pour les français.

Ces comportements se manifestent beaucoup plus envers quelqu'un qui parle mal la langue, et d'après nos enquêtes les gens qui ont bénéficié de moins de rejet et qui ont témoigné l'acceptation dans la société française, sont des gens instruits, intellectuels et occupent des postes importants dans des secteurs sensibles.

Les gens qui ont témoigné recevoir des comportements glottophobes, sont, en général, des gens qui ont un niveau d'étude limité, qui n'ont pas eu accès aux universités, et leurs formations de bases se sont déroulées dans leurs pays natals (l'Algérie), ce qui explique la faible maîtrise de la langue française.

Conclusion générale

En menant cette recherche, nous nous sommes assignés la tâche de vérifier si la diaspora algérienne est victime de rejet social à cause de la langue, et comment se présentent les discriminations linguistiques exercés à l'égard des algériens qui vivent en France.

Grace au questionnaire distribué, nous avons collectés les données nécessaires qui nous ont permis d'étudier, analyser et montrer si cette tranche de population est victime de discrimination linguistique ou pas, et l'exposition des causes et de comportements différentiels en cas de présence de glottophobie.

Il ressort ainsi de cette présente étude les résultats suivants qui répondent à notre problématique et confirment à un certain degré nos hypothèses supposés au début du travail :

- la glottophobie est présente dans la société française.
- la politique linguistique en France est l'un des causes de cette discrimination.
- les algériens qui vivent en France sont plus ou moins acceptés dans la société française.
- les algériens qui ont affirmé le rejet social en France, sont généralement des gens qui ne maîtrisent pas la langue française, ou qui ne respectent pas les normes de la langue.
- la France un pays monolingue dont la langue pour son peuple est un pilier de la société et un motif d'acceptation ou du rejet de l'autre.
- la maîtrise de la langue française dans un pays francophone (la France) ouvre les portes aux gens pour grimper l'échelle sociale et occuper des postes importants voire sensibles.

Perspectives de la recherche

Notre travail n'est qu'une modeste contribution ce qui a été déjà fait et réalisé en sciences du langage, sociolinguistique précisément la discrimination linguistique. Cette présente étude offre un corpus riche et variée pouvant servir à d'autres travaux notamment dans la recherche des solutions et idées pour combattre la glottophobie en France et dans le monde entier, et pousser les juristes et les législateurs à prendre des décisions et fixer des lois bien précis pour lutter contre ce phénomène.

On conclut notre travail par cette expression de Philippe Blanchet

« Un autre monde linguistique est possible, un monde où l'on adoptait les langues aux humains plutôt que les humains aux langues, un monde humaniste, plus juste, équitable et hospitalier »

Références bibliographiques

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

1- Les ouvrages :

- BLANCHET, Philippe, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Éd. Textuel, Coll. *petite encyclopédie critique*, Paris, 2016.
- CALVET, Louis-Jean, *La sociolinguistique*, Éd. Que sais-je ?, Paris, 1993.
- DUBOIS Jean et al, *Dictionnaire de linguistique*, Ed. Larousse, Paris, 2002.
- DE BOVELLES, Charles, *des différentes langues vulgaires et variétés de discours utilisés dans les Gaules*, 1533

2- les articles :

- BENARD, Sandrine, « glottophobie, la discrimination linguistique. Quand la discrimination s'invite chez les langues », l'événement canadien de l'année en formation, 18/06/2018.
- BLANCHET, Philippe, « entre droits linguistiques et glottophobie, analyses d'une discrimination instituée dans la société française », cahiers des LCD, numéro 07, 2018
- BLANCHET, Philippe, « discriminer par la langue : réflexions sur une violence sociale peu étudiée : la glottophobie », 20/10/2018
- BOYER, Henri, « l'unilinguisme français contre le changement sociolinguistique », travaux neuchâtelois de linguistique, 2001, 34/35, 383-392.
- CAPDEVILLE, Janyne, « petite histoire sur la langue française », université Pau et des Pays de l'Adour, France,
- CARRE, Eva, « la glottophobie : discrimination combattre la glottophobie de Philippe Blanchet », atelier d'écriture PSYB9, 23/02/2017.
- DEVELEY, Alice, « la langue devient un motif de discrimination », lefigaro.fr, 26/01/2017.
- EDIP, Alexandre, « faut-il une loi contre la glottophobie ? », Polemik, 19/10/2018.

- ELATIANA RAZAFI, FABRICE WARCALIE, « les micro-agressions linguistiques » Hermès, numéro 83, 2019.
- GASQUET-CYRUS, Médéric., « la discrimination à l'accent en France : idéologies, discours et pratiques », l'Harmattan, Carnets d'Atelier Sociolinguistique, 2012.
- GASQUET-CYRUS, Médéric, « Philippe Blanchet, discriminations : combattre la glottophobie 2016 », cairn.info, 13/05/2016.
- GARRIGUE, Livia, « discrimination linguistique, un mal français » sciences humaines et sociales, numéro 308, 11/2018.
- MABILON-BONFILS, Béatrice, « la glottophobie ou la langue comme outil de discrimination », the conversation, 20/01/2016.
- RISPAIL, Marielle, «Philippe Blanchet, discriminations : combattre la glottophobie » , *Revue Lidil revue de linguistique et didactique des langues*, Numéro 53, 2016.
- VIVIEN VERGNAUD, le journal du dimanche, 23/10/2018.

3- les sites

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

<http://www.wcaanet.org/events/webinar>

[http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/france-2politik français.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/france-2politik_français.htm)

4- Interview

- MICHIEL FELTIN-PALAS, interview avec Philippe Blanchet, l'express.fr, 19/11/2018.
- NICOLAS STIVAL, interview avec Philippe Blanchet, 21/01/2016

Annexes

Ici, nous allons présenter des témoignages collectés auprès des gens qui se sont sentis victimes de discrimination linguistique, racontent leurs propres expériences :

Témoignage 01

Ce témoignage a été publié sur un forum sur internet le 27 mars 2008, un étranger qui vivait en France :

« J'ai été recruté dans une entreprise française pour mon bilinguisme dont je m'en sert quotidiennement au travail.

Je travaille également avec quelques collègues qui maîtrisent également ma langue natale.

or, récemment avec ces collègues on a été convoqué au conseil de discipline parce qu'on communique (pendant les heures de pause) entre nous dans notre langue natale, c'est interdit.

Bien sur, quand on est en groupe avec des francophones on utilise bien la langue française c'est qui paraît logique pour être compris tant sur le plan relationnel que professionnel

Mon contrat de travail ne stipule pas d'interdiction de parler une langue étrangère, au contraire j'ai été embauché pour ces raisons là, qu'est ce qui empêche que sur le plan privé je communique avec les gens dans notre langue natale ?

Est ce cela fait déjà une preuve de discrimination ? Car, les mesures ont été prises (nos bureaux séparés, on a souvent des pauses décalées) et même si on sort fumer la cigarette ensemble, et on n'est que deux ou trois, si on se parle dans notre langue il suffit que le manager passe à côté de nous pour qu'on fasse réprimander. »

Témoignage 02

Une algérienne qui a vécu en France et qui vit actuellement au Québec, témoigne :

« Seulement deux situations qui m'ont marqué en France.

Je me souviens quand j'avais à faire mes papiers d'assurance puis la dame à la réception était en bon humeur mais dès que j'ai commencé à parler j'ai vu un changement radicale de la personne.

Une autre, à l'école ou j'étais inscrite je voulais remplir un formulaire, au lieu de demandé une petite place pour le remplir j'ai demandé un petit coin, je me souviens bien que les deux dames ont éclaté de rire.

C'est bien triste qu'on France les gens vivent ses situations mais heureusement que je suis au Québec et le monde est bien plus ouvert et bien veillant. »

Témoignage 03

Un algérien qui habite en France et travaille là bas raconte :

« Je parlais à ma mère au téléphone pendant que je me dirige vers une administration française pour régler quelques soucis de logement, j'entame la porte d'entrée et je continue à parler à ma mère en arabe bien sûr, l'agent me stoppe et dit : monsieur, vous terminez votre conversation en arabe dehors, et comme j'avais un rendez vous bien fixé (heure et date) et je ne peux pas le rater sinon j'aurai à attendre encore une période pour pouvoir avoir un autre rendez vous je n'ai pas pu ressortir mais j'étais obligé de raccrocher au nez de ma mère car elle ne comprenais pas la langue française et j'ai pas su comment lui expliquer que par la coupure de la conversation ! »

Nous vous saurions gré de bien vouloir consacrer quelques minutes à remplir ce questionnaire qui sert d'appui à une étude sociolinguistique.

Prière de répondre le plus spontanément possible.

Veillez l'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous :

boukhedenna.zina@yahoo.fr

Merci pour votre coopération et votre sérieux.

NB : le questionnaire est anonyme

QUESTIONNAIRE

I- Informations concernant l'enquêté(e)

Age :

Sexe :

Niveau d'études :

Pays d'origine :

Lieu de résidence (actuel):

Date du départ en France :

Domaine de travail /profession :

II- Informations sur les langues :

Q 1 : quelle(s) langue (s) parlez vous chez vous ?

.....

Q 2 : quelle(s) langue (s) utilisez vous dans les endroits publics ?

.....

Q 3 : quelle(s) langue (s) parlez vous sur votre lieu de travail ?

.....

Q 4 : Quand vous vous déplacez à l'étranger, quelle(s) langue(s) utilisez vous ? (des exemples sont souhaités) :

.....

.....

III- Imaginaire linguistique :

Q 1 : A votre avis, pensez vous qu'il serait facile de vous identifier en tant que ressortissant algérien dès-lors que vous commencez à parler ?

.....
.....
.....

Q 2 : Après avoir été identifié en tant qu'Algérien, sentez-vous un traitement différent de la part des gens ?

.....

Si oui, comment cela se manifeste-t-il ?

.....
.....
.....

Q 3 : Avez-vous essayé de parler une langue autre que la langue française sur les lieux de travail ?

.....

Q 4 : Si oui, quelles en étaient les conséquences ?

.....
.....
.....

Q 5 : Si vous vous rendez dans une administration, parlez-vous uniquement en français ?

.....
.....

Q 6 : Si oui, vous le parlez par obligation ? (vous sentez-vous contraint de l'utiliser ?)

.....
.....
.....

Q 7 : Dans la rue, dans les endroits publics, utilisez-vous le français correct (respectueux de la norme) ?

.....
.....

Q 8 : vous arrive-t-il de mélanger les langues dans ces situations (citées ci-dessus) ?

.....
.....

Q 9 : Vos voisins (=vos connaissances non algériennes/ maghrébines), cherchent ils à apprendre votre langue première ? Ou du moins quelques expressions ?

.....
.....

Q 10 : Dans les situations suivantes, Sentez-vous que vous faites l'objet d'un traitement différentiel en tant que ressortissant algérien par rapport aux citoyens français :

* Avec les voisins :.....

*Au boulot :.....

*Aux administrations publiques :.....

Q 11 : Comment se manifestent ces traitements ?

.....
.....
.....

Enquête 01 :

Nous vous saurions gré de bien vouloir consacrer quelques minutes à remplir ce questionnaire qui sert d'appui à une étude sociolinguistique.

Prière de répondre le plus spontanément possible.

Veuillez l'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous :

boukhedenna.zina@yahoo.fr

Merci pour votre coopération et votre sérieux.

NB : le questionnaire est anonyme

QUESTIONNAIRE

I- Informations concernant l'enquêté(e)

Age :31.....

Sexe :féminin.....
.....

Niveau d'études :bac +5.....

Pays d'origine :Algérie.....
.....

Lieu de résidence (actuel):Montpellier- France.....
.....

Date du départ en France :décembre 2011.....

Domaine de travail /profession :médicale.....

II- Informations sur les langues :

Q 1 : quelle(s) langue (s) parlez vous chez vous ?

.....dialecte algérien + français.....
.....

Q 2 : quelle(s) langue (s) utilisez vous dans les endroits publics ?

.....français.....
.....

Q 3 : quelle(s) langue (s) parlez vous sur votre lieu de travail ?

.....français
.....

Q 4 : Quand vous vous déplacez à l'étranger, quelle(s) langue(s) utilisez vous ? (des exemples sont souhaités) :

.....ça dépend des pays si je suis dans un pays anglophone, l'anglais, si francophone français si pays arabe je parle en arabe
.....
.....

III- Imaginaire linguistique :

Q 1 : A votre avis, pensez vous qu'il serait facile de vous identifier en tant que ressortissant algérien dès-lors que vous commencez à parler ?

.....non, malheureusement au premier contact les gens pensent que j'ai un accent des pays de l'est
.....
.....

Q 2 : Après avoir été identifié en tant qu'Algérien, sentez-vous un traitement différent de la part des gens ?

.....ça dépend des endroit et des personnes.....

Si oui, comment cela se manifeste-t-il ?

.....
.....
.....

Q 3 : Avez-vous essayé de parler une langue autre que la langue française sur les lieux de travail ?

.....oui l'arabe avec les patients parlant que arabe pour traduire aux autres

Q 4 : Si oui, quelles en étaient les conséquences ?

.....aucune
.....
.....

Q 5 : Si vous vous rendez dans une administration, parlez-vous uniquement en français ?

.....pour qu'on puisse me comprendre oui.

Q 6 : Si oui, vous le parlez par obligation ? (vous sentez-vous contraint de l'utiliser ?)

.....non.....

Q 7 : Dans la rue, dans les endroits publics, utilisez-vous le français correct (respectueux de la norme) ?

.....ça arrive

Q 8 : vous arrive-t-il de mélanger les langues dans ces situations (citées ci-dessus) ?

.....oui quand je suis fatiguée

Q 9 : Vos voisins (=vos connaissances non algériennes/ maghrébines), cherchent ils à apprendre votre langue première ? Ou du moins quelques expressions ?

.....oui

beaucoup.....

Q 10 : Dans les situations suivantes, Sentez-vous que vous faites l'objet d'un traitement différentiel en tant que ressortissant algérien par rapport aux citoyens français :

* Avec les voisins :.....non.....

*Au boulot :.....non.....

*Aux administrations publiques :.....non.....

Q 11 : Comment se manifestent ces traitements ?

.....
.....
.....

Enquête 02 :

Nous vous saurions gré de bien vouloir consacrer quelques minutes à remplir ce questionnaire qui sert d'appui à une étude sociolinguistique.

Prière de répondre le plus spontanément possible.

Veuillez l'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous :

boukhedenna.zina@yahoo.fr

Merci pour votre coopération et votre sérieux.

NB : le questionnaire est anonyme

QUESTIONNAIRE

I- Informations concernant l'enquêté(e)

Age : **58**.....

Sexe : **Masculin**.....

..

Niveau d'études : **Bac+3**.....

Pays d'origine : **ALGERIE (Né à Alger le 24/10/1960) à ELHARRACH**

Lieu de résidence (actuel):

France Ville : Belfort.....

Date du départ en France : **1963**.....

Domaine de travail /profession :

Adjoint au Maire de Belfort

(Statut d'Elu)

II- Informations sur les langues .

Q 1 : quelle(s) langue (s) parlez vous chez vous ?

Arabe dialectal algérien et français

Q 2 : quelle(s) langue (s) utilisez vous dans les endroits publics?

La langue française.....

Q 3 : quelle(s) langue (s) parlez vous sur votre lieu de travail ?

La langue française.....

Q 4 : Quand vous vous déplacez à l'étranger, quelle(s) langue(s) utilisez vous ? (des exemples sont souhaités) :

Français ou Anglais.....

III- Imaginaire linguistique :

Q 1 : A votre avis, pensez vous qu'il serait facile de vous identifier en tant que ressortissant algérien dès lors que vous commencez à parler ?

Me concernant, non. La langue française est en fait la langue que je maîtrise le mieux ce qui me fait parler le français sans qu'on puisse m'identifier autrement d'autant plus que j'ai un aspect physique européen.

Q 2 : Après avoir été identifié en tant qu'Algérien, sentez-vous un traitement différent de la part des gens ?

C'est l'annonce de mon prénom « Mustapha » qui relève mon origine algérienne et même après cette étape, il n'y a aucun traitement différent de la part des gens.

Si oui, comment cela se manifeste-t-il ?

Je suis complètement accepté et respecté

3 : Avez-vous essayé de parler une langue autre que la langue française sur les lieux de travail ?

Non, car il est important de respecter le cadre de travail et être le plus neutre possible.

Q 4 : Si oui, quelles en étaient les conséquences ?

Je n'ai pas eu à être dans ce type de situation.

Q 5 : Si vous vous rendez dans une administration, parlez-vous uniquement en français ?

Tout à fait, le vecteur de la langue française, en France, est le seul accepté dans les relations professionnelle et administrative

Q 6 : Si oui, vous le parlez par obligation ? (vous sentez-vous contraint de l'utiliser ?)

Je ne ressens aucune contrainte de quelle que sorte que cela soit, maîtrisant la langue dans toutes ses subtilités et surtout y adhèrent.

Q 7 : Dans la rue, dans les endroits publics, utilisez-vous le français correct (respectueux de la norme) ?

Toujours.

Q 8 : vous arrive-t-il de mélanger les langues dans ces situations (citées ci-dessus) ?

Uniquement lorsque je pourrais être en petite communauté, familiale ou amicale, l'usage du dialecte algérien peut se faire facilement, on pourrait même la nommer comme « un patois », à l'instar des Alsaciens ou bretons ou Corse.

Q 9 : Vos voisins(=vos connaissances non algériennes/ maghrébines), cherchent ils à apprendre votre langue première ? Ou du moins quelques expressions ?

En France, il y a beaucoup de termes venant de l'arabe et ils sont utilisés comme un « Argot » même par des personnes de référence européenne : Exemples : « Zahma » « Avoir le Seum » etc

Q 10 : Dans les situations suivantes, sentez-vous que vous faites l'objet d'un traitement différentiel en tant que ressortissant algérien par rapport aux citoyens français :

* Avec les voisins : **Non, pas du tout**

*Au Travail : **Pas du tout**

*Aux administrations publiques : **Pas du tout**

Q 11 : Comment se manifestent ces traitements ?

En fonction de mon âge, je peux dire que la société française est très tolérante et que le bon comportement et la loyauté au pays est ce qui permet d'être respectés sans problème.

Enquête 03 :

Nous vous saurions gré de bien vouloir consacrer quelques minutes à remplir ce questionnaire qui sert d'appui à une étude sociolinguistique.

Prière de répondre le plus spontanément possible.

Veuillez l'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous :

boukhedenna.zina@yahoo.fr

Merci pour votre coopération et votre sérieux.

NB : le questionnaire est anonyme

QUESTIONNAIRE

I- Informations concernant l'enquêté(e)

Age : **27 ans**

Sexe : **FEMME**

Niveau d'études : **BAC+6**

Pays d'origine : **ALGERIE**

Lieu de résidence (actuel): **LYON - FRANCE**

Date du départ en France : **AOÛT 2015**

Domaine de travail /profession : **INFORMATIQUE**

II- Informations sur les langues :

Q 1 : quelle(s) langue (s) parlez vous chez vous ?

Tout dépend de mon interlocuteur : DIALECTE ALGERIEN, FRANÇAIS

Q 2 : quelle(s) langue (s) utilisez vous dans les endroits publics ?

En Algérie : DIALECTE ALGERIEN, En France : FRANCAIS

Q 3 : quelle(s) langue (s) parlez vous sur votre lieu de travail ?

ANGLAIS, FRANCAIS

Q 4 : Quand vous vous déplacez à l'étranger, quelle(s) langue(s) utilisez vous ? (des exemples sont souhaités) :

TUNIS : FRANÇAIS, MALTE : ANGLAIS

III- **Imaginaire linguistique :**

Q 1 : A votre avis, pensez-vous qu'il serait facile de vous identifier en tant que ressortissant algérien dès lors que vous commencez à parler ?

NON

Q 2 : Après avoir été identifié en tant qu'Algérien, sentez-vous un traitement différent de la part des gens ?

NON

Les gens ne nous traitent pas différemment.

L'état par contre oui, les algériens ont des procédures administratives à part des autres !

Si oui, comment cela se manifeste-t-il ?

On est différent, et la différence se manifeste toute seule !

Exemple : je ne bois pas d'alcool, je ne fume pas, je mange Halal.... Donc je ne partage pas les mêmes activités que les français et je ne fréquente pas les mêmes endroits

Q 3 : Avez-vous essayé de parler une langue autre que la langue française sur les lieux de travail ?

OUI ANGLAIS

Q 4 : Si oui, quelles en étaient les conséquences ?

POSITIVE, Dans mon milieu de travail la langue officielle est l'anglais

Q 5 : Si vous vous rendez dans une administration, parlez-vous uniquement en français ?

En Algérie : DIALECTE ALGERIEN, En France : FRANCAIS

Q 6 : Si oui, vous le parlez par obligation ? (vous sentez-vous contraint de l'utiliser ?)

EN ALGERIE : NON, EN FRANCE : OUI

Q 7 : Dans la rue, dans les endroits publics, utilisez-vous le français correct (respectueux de la norme) ?

OUI

Q 8 : vous arrive-t-il de mélanger les langues dans ces situations (citées ci-dessus) ?

OUI, En Algérie : DIALECTE ALGERIEN = MELANGE DE LANGUES

Q 9 : Vos voisins (=vos connaissances non algériennes/ maghrébines), cherchent-ils à apprendre votre langue première ? Ou du moins quelques expressions ?

OUI

Q 10 : Dans les situations suivantes, Sentez-vous que vous faites l'objet d'un traitement différentiel en tant que ressortissant algérien par rapport aux citoyens français :

* Avec les voisins : **NON**

*Au boulot :**OUI**

*Aux administrations publiques :**OUI**

Q 11 : Comment se manifestent ces traitements ?

Au boulot : priorité de postes ou de promotions pour les français

Aux admin pub : les algériens ont des procédures spécifiques, à cause des lois entre les deux pays

Enquête 04 :

Nous vous saurions gré de bien vouloir consacrer quelques minutes à remplir ce questionnaire qui sert d'appui à une étude sociolinguistique.

Prière de répondre le plus spontanément possible.

Veillez l'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous :

boukhedenna.zina@yahoo.fr

Merci pour votre coopération et votre sérieux.

NB : le questionnaire est anonyme

QUESTIONNAIRE

Age : 28 ans

Sexe : Masculin

.....

Niveau d'études : Master

.....

Pays d'origine : Algérie

.....

Lieu de résidence (actuel): France

.....

Date du départ en France : Août 2016

.....

Domaine de travail /profession : Ingénieur en Mécatronique

.....

Q 1 : quelle(s) langue (s) parlez vous chez vous ?

Arabe

Q 2 : quelle(s) langue (s) utilisez vous dans les endroits publics ?

Arabe, anglais et Français (en fonction de la personne avec qui je suis)

.....

Q 3 : quelle(s) langue (s) parlez vous sur votre lieu de travail ?

Français.....

Q 4 : Quand vous vous déplacez à l'étranger, quelle(s) langue(s) utilisez vous ? (des exemples sont souhaités) :

Français en France, Anglais pour les autres pays

.....
.....



Q 1 : A votre avis, pensez vous qu'il serait facile de vous identifier en tant que ressortissant algérien dès-lors que vous commencez à parler ?

Ce n'est pas complètement facile de m'identifier du fait que je n'ai pas un accent quand je parle une langue étrangère, on me prend souvent pour un marocain ou espagnol

.....
.....
.....

Q 2 : Après avoir été identifié en tant qu'Algérien, sentez-vous un traitement différent de la part des gens ?

Souvent les gens ont une bonne impression quand ils savent que je suis algérien

.....

Si oui, comment cela se manifeste-t-il ?

Les gens posent beaucoup de questions sur l'Algérie, les plages, le tourisme en général, la nourriture et le comportement des Algériens (sympa ou non)

.....
.....
.....

Q 3 : Avez-vous essayé de parler une langue autre que la langue française sur les lieux de travail ?

Oui

Q 4 : Si oui, quelles en étaient les conséquences ?

Les personnes avec qui j'ai parlé en une autre langue étaient contentes car on arrivait a discuté sans qu'il y ait d'ambiguïté, soit concernant le travail ou non

.....

.....
.....
Q 5 : Si vous vous rendez dans une administration, parlez-vous uniquement en français ?

Oui

.....
.....
Q 6 : Si oui, vous le parlez par obligation ? (vous sentez-vous contraint de l'utiliser ?)

Je suis en France, c'est la langue officiel, c'est donc logique qu'en administration la langue parlé soit le Français

.....
.....
Q 7 : Dans la rue, dans les endroits publics, utilisez-vous le français correct (respectueux de la norme) ?

Non

.....
.....
Q 8 : vous arrive-t-il de mélanger les langues dans ces situations (citées ci-dessus) ?

Le plus important dans ces cas est de faire passer son idées, tous les moyens sont bons

.....
.....
Q 9 : Vos voisins (=vos connaissances non algériennes/ maghrébines), cherchent ils à apprendre votre langue première ? Ou du moins quelques expressions ?

Oui, la majorité sont intéressés, beaucoup plus par certains mots

.....
.....
Q 10 : Dans les situations suivantes, Sentez-vous que vous faites l'objet d'un traitement différentiel en tant que ressortissant algérien par rapport aux citoyens français :

* Avec les voisins : non

*Au boulot : non

.....
*Aux administrations publiques : non

Q 11 : Comment se manifestent ces traitements ?

j'ai la chance d'être traité normalement par mon entourage

.....
.....
.....

Enquête 05 :

Nous vous saurions gré de bien vouloir consacrer quelques minutes à remplir ce questionnaire qui sert d'appui à une étude sociolinguistique.

Prière de répondre le plus spontanément possible.

Veuillez l'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous :

boukhedenna.zina@yahoo.fr

Merci pour votre coopération et votre sérieux.

NB : le questionnaire est anonyme

QUESTIONNAIRE

I- Informations concernant l'enquêté(e)

Age : 24

Sexe : Féminin

Niveau d'études : Supérieur (Bac +4)

Pays d'origine : Algérie

Lieu de résidence (actuel): Montpellier, France

Date du départ en France : Aout 2015

Domaine de travail /profession : Pharmacie

II- Informations sur les langues :

Q 1 : quelle(s) langue (s) parlez vous chez vous ?

Arabe, Français, anglais

Q 2 : quelle(s) langue (s) utilisez vous dans les endroits publics ?

Français, anglais (rare)

Q 3 : quelle(s) langue (s) parlez vous sur votre lieu de travail ?

Français

Q 4 : Quand vous vous déplacez à l'étranger, quelle(s) langue(s) utilisez vous ? (des exemples sont souhaités) :

Français quand c'est possible, sinon Anglais

III- Imaginaire linguistique :

Q 1 : A votre avis, pensez-vous qu'il serait facile de vous identifier en tant que ressortissant algérien dès lors que vous commencez à parler ?

Non, très souvent on pense que le français est ma langue maternelle, sinon c'est rare que l'on me dise que j'ai un léger accent et pour cela on pense que je suis allemande ou nordique en tout cas (car on articule un peu trop)

Q 2 : Après avoir été identifié en tant qu'Algérien, sentez-vous un traitement différent de la part des gens ?

C'est rare, mais ça arrive

Si oui, comment cela se manifeste-t-il ?

Les questions sans fin commencent et les blagues de mauvais goût aussi, du genre : tu es née ici ou tu es venue pour étudier ? Pourquoi ? Tes parents sont encore en Algérie ? Tu es musulmane ? Tu fais le ramadan ? Pourquoi tu ne mets pas le voile ? Vous les algériens vous êtes un peu agressifs, ah ça bouge en Algérie tu en penses quoi ? Ah ça craint un peu en Algérie il y a encore le terrorisme ? Mais sinon c'est rare, c'est surtout venant des gens qui vous connaissent pas, dès qu'ils commencent à vous connaître soit ils sont vraiment neutres et sympas, soit ils sont hypocrites.

Q 3 : Avez-vous essayé de parler une langue autre que la langue française sur les lieux de travail ?

Un peu l'anglais pour rigoler, car ça les (les français) vexent beaucoup donc j'évite ahaha

Q 4 : Si oui, quelles en étaient les conséquences ?

Ah ouais, tu parles super bien anglais, madame la trilingue, Oh yeah tu te la péte

Q 5 : Si vous vous rendez dans une administration, parlez-vous uniquement en français ?

Evidemment

Q 6 : Si oui, vous le parlez par obligation ? (vous sentez-vous contraint de l'utiliser ?)

Je n'ai pas le choix, ils ne comprennent pas d'autres langues hahaha sinon je ne me sens pas obligée, c'est juste fatigant de toujours parler français, mais c'est normal c'est un choix à faire de venir vivre en France

Q 7 : Dans la rue, dans les endroits publics, utilisez-vous le français correct (respectueux de la norme) ?

Tout à fait, d'ailleurs j'ai du mal avec l'argot et c'est un peu problématique entre jeunes quand on a un français soutenu

Q 8 : vous arrive-t-il de mélanger les langues dans ces situations (citées ci-dessus) ?

Ça m'arrive quand je suis très fatiguée de mal conjuguer les verbes/accorder le féminin (en mélangeant avec l'arabe) du coup de m'éparpiller en m'exprimant mais c'est seulement due à la fatigue et le besoin de parler sa langue maternelle

Q 9 : Vos voisins (=vos connaissances non algériennes/ maghrébines), cherchent ils à apprendre votre langue première ? Ou du moins quelques expressions ?

Pas vraiment, mais quelques étrangers que j'ai connu (latinos, espagnoles, polonais...etc)

Q 10 : Dans les situations suivantes, Sentez-vous que vous faites l'objet d'un traitement différentiel en tant que ressortissant algérien par rapport aux citoyens français :

* Avec les voisins : je ne les fréquente pas

*Au boulot :Je sens que les gens qui me connaissent pas ont des préjugés sur moi donc je ne veux même pas les fréquenter (étudiants), surtout par rapport au fait que je ne vais pas à leurs soirée, donc le jugement est souvent : elle est coincée, elle se lâche pas, elle s'intègre pas, mais c'est juste une question de principes et c'est simplement pas mon délire l'alcool. Encore, une fois mes quelques amis français sont très compréhensifs et super gentils, je ne généralise pas.

*Aux administrations publiques :Pas vraiment, je pense que tant qu'on est poli et respectueux ça passe, je n'ai pas eu l'occasion e tomber sur des gens racistes.

Q 11 : Comment se manifestent ces traitements ?

Généralement avec respect.

Résumés

Résumé

Le travail que nous présentons porte sur la discrimination linguistique : glottophobie, il s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique.

Cette étude a pour objectif vérifier et montrer comment se présente la glottophobie en France, surtout envers les migrants algériens, dégager les vecteurs de la glottophobie exercée à l'égard des ressortissants algériens et repérer les différentes manifestations de la glottophobie envers les Algériens en France.

Mots clés : glottophobie, discrimination linguistique, comportement glottophobe,

ملخص:

يدور موضوع العمل الذي نقدمه

حول التمييز اللغوي: الجلوثوفوبيا ،

ويندرج ضمن مجال اللسانيات الاجتماعية .

تهدف هذه الدراسة إلى التحقق وإظهار

كيفية تجلي ظاهرة الجلوثوفوبيا في فرنسا

، وخاصة تجاه المهاجرين الجزائريين ، لمس

مختلف اتجاهات الجلوثوفوبيا الممارسة مع

المواطنين الجزائريين المقيمين بفرنسا

وتحديد مظاهر الجلوثوفوبيا المختلفة تجاه

هذه الفئة .

الكلمات المفتاحية: الجلوثوفوبيا ،

التمييز اللغوي، السلوك الجلوثوفوبي .

Abstract

The research work we are presenting is about linguistic discrimination : glottophobia, it belongs to the field of sociolinguistics.

This study aims to verify and show how glottophobia occurs in France, especially towards Algerian migrants, to clear the vectors of glottophobia exercised towards these Algerians and to identify the different manifestations of glottophobia towards Algerians in France.

Key words : glottophobia, linguistic discrimination, glottophobe behavior.